

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Agenda d'accessibilité programmée – Dépôt de la demande d'approbation

L'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Certains ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité PMR, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur cout estimatif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Adopte le projet d'agenda d'accessibilité programmée,
- Autorise Le Maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de » la présent délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

TERRES D'APCHER

Communauté de communes des Terres d'Apcher

Communes

Albaret Sainte-Marie, Chaulhac, Fontans, Julianges,
La Fage Saint Julien, Lajo, Le Malzieu-Forain,
Le Malzieu-Ville, Les Bessons, Les Monts-Verts,
Paulhac en Margeride, Prunières, Saint-Alban sur Limagnole,
Saint-Léger du Malzieu, Saint-Pierre le Vieux,
Saint-Privat du Fau, Sainte Eulalie, Serverette

Syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable
du Rû de Fontbelle



Contrat territorial entre

le Conseil Départemental de la Lozère

et le territoire des Terres d'Apcher

Préambule :

Riche de ses potentialités, la Lozère se compose de territoires variés, dotés de très nombreuses ressources humaines et naturelles.

Ces atouts et ce potentiel, la nouvelle assemblée départementale souhaite les valoriser et les dynamiser afin qu'ils profitent à toutes et à tous, dans l'intérêt de la Lozère et dans la perspective de son développement.

Cette volonté de progrès partagé est envisageable à travers les réponses aux enjeux qu'elle implique : maintenir les populations en place et en accueillir de nouvelles pour conserver et améliorer les services publics – accès, niveau, qualité – et accroître les activités économiques.

Pour y parvenir et relever ce défi d'une attractivité renforcée, le Département entend impulser et soutenir les dynamiques territoriales portées par les collectivités.

En tant que *partenaire privilégié* des collectivités, sa volonté est de faciliter la recherche et la mobilisation des financements (dans un contexte où les aides publiques et les modalités de leurs affectations connaissent une phase de mutation importante) qui permettront la structuration et la réalisation des projets portés par les territoires et les populations.

En tant que *structure relais* capable de soutenir l'émergence de ces initiatives, son souhait est d'offrir une aide de qualité en matière d'ingénierie (pour mieux les accompagner) et de faire converger les différents acteurs et moyens mobilisés pour garantir une cohérence (vision d'ensemble pluri-annuelle).

En tant qu'*échelon de proximité*, son action vise à créer les conditions de l'écoute, du dialogue, de la coopération et de la contractualisation afin de fédérer les compétences et répondre à leurs attentes.

Dans ces conditions, le Conseil départemental a choisi de mettre en œuvre une contractualisation pluriannuelle avec les territoires et leurs institutions (communes, communautés de communes et syndicats).

À cette fin, l'Assemblée départementale a individualisé le 27 avril 2015 des subventions à hauteur de 4 millions d'euros, par anticipation des contrats, pour des projets déposés dans nos services, prêts à démarrer, qui viendront en déduction des enveloppes territoriales.

Par ailleurs, le 22 mai 2015 et le 27 juillet 2015, la Commission permanente a arrêté de nouvelles modalités pour les contrats territoriaux.

Cette contractualisation répond ainsi au projet politique de la nouvelle assemblée départementale et permettra aux territoires de répondre aux enjeux induits par la nouvelle organisation territoriale de la République : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ; loi relative à la délimitation des Régions du 16 janvier 2015 ; loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes du 16 mars 2015 ; loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015.

I. Le diagnostic du territoire

Un travail de diagnostic territorial a été conduit au cours de l'année 2015 animé par la Mission d'Appui aux Projets du Département avec les représentants des collectivités du territoire. Ce travail a été mené en deux temps : d'une part une analyse statistique et d'autre part un focus autour des 6 thématiques proposées pour les contrats territoriaux permettant de dégager des priorités d'actions.

Diagnostic statistique :

Population :

- L'évolution de la population est redevenue positive depuis la période 1999-2006, avec un retard sur la Lozère en général qui s'est stabilisée sur la période 1990-1999.
- Sur les périodes 1999-2006 et 2006-2011, la croissance est conforme à la Lozère, y compris dans ses composantes. Ainsi, c'est le solde migratoire (différence entre les arrivants et les sortants) qui permet une augmentation de la population et qui compense le solde naturel (différence entre les décès et les naissances) déficitaire.
- La pyramide des âges met une évidence une population âgée plus représentée que sur la Lozère. On constate ici le vieillissement de la population avec encore plus d'acuité qu'ailleurs en Lozère. Ceci implique un besoin de services pour l'avenir et la nécessité de poursuivre l'accueil de nouveaux arrivants pour assurer le renouvellement de la population et pour assurer l'effectivité de l'offre de services.

Logements :

- On constate qu'entre 2006 et 2011, le nombre de ménages augmente plus que celui de la population totale. Ceci implique une évolution forte de la structuration des ménages sur le territoire.
- Le taux de résidences principales sur le territoire est assez proche de la moyenne départementale. Elles sont constituées majoritairement de grands logements de plus de 5 pièces.
- Les résidences secondaires sont plutôt moins nombreuses, en revanche les logements vacants sont plus nombreux. Ce constat s'explique par des biens immobiliers qui n'offrent pas le niveau de confort satisfaisant aux besoins des populations. Par ailleurs, une partie du parc aménagée il y a 10 ou 15 ans est confrontée à des problématiques d'isolation thermique.
- On note une grande ancienneté des ménages dans leur logement sur le territoire. Pour autant, la construction ces dernières années n'a pas connue de retard par rapport au contexte départemental.
- Concernant les logements communaux et plus globalement sur l'offre locative, une amélioration du parc est nécessaire notamment pour les questions énergétiques. Au delà, la question du développement de l'offre de logements pose la question des potentialités de développement du territoire desquelles dépendent la présence de populations sur le territoire.
- A noter que la situation en toute proximité de Saint-Chély d'Apcher est plus favorable.

Services :

- Concernant les équipements publics : pour les déchèteries du secteur, les travaux de mise aux normes ont été effectués. Toutefois de nombreux bâtiments publics sont concernés par la problématique de la mise en accessibilité pour les personnes handicapées.
- Concernant l'offre commerciale du territoire, on peut noter une certaine fragilité de l'offre existante confrontée au développement du e-commerce et à une consommation hors du territoire. Cette offre est pourtant essentielle pour maintenir de la population sur le territoire. Aussi, la Communauté de communes s'est investie dans ce domaine au

travers de plusieurs projets : l'aménagement d'un point multi-services à Serverette et l'aménagement d'une supérette de commerce alimentaire et de distribution de carburants au Malzieu-ville

- La Poste est présente au travers de deux bureaux (ouverture réduite). Des agences postales communales sont installées à Serverette et à La Garde (Albaret Sainte-Marie).
- Les services de télécommunications (internet et téléphonie mobile) ne répondent pas suffisamment aux besoins du territoire : on constate des coupures, des difficultés d'accès.
- La problématique de la santé et du renouvellement des médecins se pose particulièrement sur le Malzieu. Un projet est en cours de réalisation pour la création d'une maison des services rassemblant des professions médicales (médecin, kinésithérapeute, mais étant également une maison d'assistants maternels, et servant également de lieu d'accueil pour des permanences délocalisées de services.
- Concernant les équipements sociaux et médico-sociaux, le territoire est bien couvert.
- Le territoire comprend 4 écoles.
- Concernant les mobilités, les besoins sont importants. Le transport à la demande permet de rabattre vers les bourgs centres les personnes souhaitant accéder aux services.

Économie :

- Au travers de l'analyse du nombre d'emplois par secteur d'activité, on constate que le territoire a une vocation agricole importante avec près du double d'emplois dans ce domaine qu'au niveau de la Lozère. Les activités dans le domaine du commerce et des services sont sous-représentées sans doute par le recours à une offre située en dehors du territoire notamment à Saint-Chély d'Apcher et dans une moindre mesure Saint-Flour.
- On constate toutefois que le secteur public, la santé et l'action sociale est proche de la moyenne départementale. Le centre hospitalier de Saint-Alban contribue naturellement à cette part significative sur le territoire.
- L'économie du territoire, analysée au travers des emplois, est principalement présente c'est à dire liée à la présence de personnes sur le territoire.
- Dans le domaine du tourisme on constate que l'offre d'hébergement est plutôt plus restreinte que la moyenne départementale à l'exception des gîtes où le territoire dépasse légèrement la moyenne en termes de capacité pour 1000 habitants.
- Pour ce qui concerne les activités et aménités touristiques : on peut identifier la réserve des bisons, le patrimoine et notamment la Tour d'Apcher et le bourg du Malzieu, la scénovision à Saint-Alban sur Limagnole, l'étang de pêche à Saint-Léger du Malzieu, l'Église de Serverette et le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.
- D'une manière générale, on note une inquiétude sur la fragilité du tissu économique et donc de l'emploi sur le territoire. Le maintien et le développement des activités existantes est nécessaire notamment dans les secteurs du BTP, du commerce, de l'hôtellerie-restauration... On peut noter toutefois des créations d'emplois avec l'installation de l'entreprise France Résille au Malzieu-ville et au développement d'activités de services à La Garde.

Priorités d'actions :

- Le territoire considère que la première priorité à traiter sont les enjeux relatifs au développement économique et à l'emploi pour assurer un dynamisme sur le territoire. Cette priorité d'actions concerne à la fois le tourisme et l'offre foncière et immobilière pour permettre le développement des entreprises.
- Suivent des enjeux prioritaires sur l'eau et l'assainissement ainsi que sur l'entretien et l'amélioration de la voirie qui en complément de l'enjeu économique permettront l'accueil de nouvelles populations et le développement du territoire.

II. Le Conseil départemental partenaire des collectivités

Solidarités territoriales

Ingénierie

Ingénierie de projet

Ingénierie de projet pour les communes et communautés de communes

En matière d'ingénierie de projet auprès du territoire, les conditions seront créées, en particulier avec l'adaptation de l'organisation départementale, pour renforcer l'ingénierie de projet (technique, financière...) auprès des communes et des communautés de communes du département, afin de leur apporter les conseils et l'assistance qu'elles attendent.

D'ores et déjà, la Mission d'Appui aux projets est opérationnelle dans l'accompagnement des projets des collectivités. Des interlocuteurs sont identifiés sur le territoire et ont participé aux travaux préparatoires de ce contrat territorial.

Appui aux démarches territoriales

Les démarches territoriales sont nombreuses en Lozère :

- 3 GAL (Gévaudan, Terres de Vie, Causses et Cévennes) qui couvrent l'intégralité de la Lozère pour la mise en œuvre du programme Leader et sont associés à des politiques d'accueil de nouvelles populations portées par les pays et/ou associations territoriales.
- 3 pôles de nature, en émergence sur les secteurs du Mont-Lozère, de l'Aubrac et des Gorges du Tarn, ce dernier étant également concerné par une Opération Grand Site.
- 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR) en préfiguration et qui seront labellisés en 2016 pour le PNR Sources et Gorges de l'Allier et en 2017 pour le PNR Aubrac.

Véritables outils de développement des territoires, ces démarches sont pleinement appuyées par le Département, en participant financièrement aux structures porteuses et à leurs projets.

Besoin majeur des territoires pour assurer leur développement et accéder aux différents financements, les territoires structurés en Pays, Groupe d'Action Locale, syndicats mixtes, portent différents projets sur l'accueil de populations, la création de pôles de Nature mais également de financements de projets de développement local à travers les crédits européens LEADER. Parallèlement les modalités de financement par les instances européennes et régionales ont évolué, pour la période 2014-2020, et demandent désormais de répondre à des appels à projets basés sur l'examen d'une stratégie de territoire et de son plan d'action.

Le Département accompagne ces territoires au travers notamment de la mise à disposition de moyens humains pour co-élaborer leurs projets.

Les différents programmes, notamment européens, étant adoptés ou en voie de l'être, le Département renforcera, dès 2016, son accompagnement notamment humain auprès des structures, en lien avec le Conseil régional, autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020.

Dans le cadre des contrats territoriaux, un Fonds de réserve a été constitué pour venir en contrepartie de financements par appels à projets (Pôles de nature...) et dans le cadre des programmes européens territorialisés (Leader, ATI...).

Ingénierie technique et thématique

Lozère Ingénierie : ingénierie technique

L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, aux établissements publics intercommunaux et syndicats intercommunaux du Département de la Lozère adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

A ce titre l'agence peut :

- réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines liés à l'aménagement des espaces publics, à la voirie et à ses dépendances, et peut réaliser tout accompagnement administratif ou juridique en lien avec ces sujets. Courant 2015, l'agence a élargi son champ d'activité sur les domaines suivants : ouvrages d'art, constats de voirie, recensement de la voirie communale, signalisation d'Intérêt Local et recensement des dégâts liés aux intempéries. Elle apporte en outre son assistance sur de nombreux autres sujets en lien avec la gestion locale des collectivités.
- accompagner les collectivités sur le domaine de la commande publique : avis sur procédures, rédaction de documents, cadrage juridique et intervention en contentieux...
- aider les collectivités à assurer l'entretien et la réparation de leur réseau routier. L'agence possède les compétences nécessaires à l'identification des désordres présents sur la voirie ou sur ses dépendances (accotements, ouvrages hydrauliques, ouvrages d'art). Suite à cet état, elle peut proposer des techniques et des modalités permettant de résoudre les désordres. Elle assure toute la procédure (identification et analyse, devis, rédaction de documents relatifs à la consultation d'entreprise, suivi des travaux, accompagnement des collectivités dans la réception des travaux) du recensement du besoin à la réalisation des travaux.
- assurer une assistance sur le domaine de l'exploitation des voies communales : problématiques de sécurité, régulation des vitesses, aménagements de confort et de sécurité.
- piloter plusieurs projets techniques en partenariat avec des maîtres d'œuvres privés, en matière d'investissement, dans le cadre de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Dans le cadre d'études préalables et/ou de faisabilité, Lozère Ingénierie :

- accompagne les collectivités qui le souhaitent à formaliser leur commande. L'étude menée permet d'identifier dans un premier temps les besoins de la collectivité et dans un deuxième temps de définir les objectifs d'un projet en particulier. Cette première étude constitue le cahier des charges qui permet de recruter un maître d'œuvre en capacité de détailler le projet visant à aboutir à des travaux.
- procède également à des analyses de sécurité sur les voies communales : mise en place de comptages et mesures de vitesse, analyse des données et propositions le cas échéant de dispositifs permettant de régler les problèmes (vitesses, restrictions, signalisation, ...).
- assiste les communes dans le cadre de la mise en place de Signalisation d'Intérêt Local en les accompagnant pour un premier diagnostic et recueil du besoin et en les aidant à recruter un bureau d'étude en capacité de mener une étude approfondie visant à régler les problèmes de visibilité, enseignes et pré-enseignes en conformité avec la loi.

Lozère Ingénierie est beaucoup sollicitée dans la cadre d'aménagements de bourgs et villages pour aider les élus à définir très tôt le volume et le type de travaux à engager (réseaux électriques et téléphoniques, état du réseau Alimentation en Eau Potable, du réseau Eaux Usées et Eaux pluviales, analyse des éventuels dysfonctionnements, aménagements d'espaces, réhabilitation des voiries et dépendances, ...).

Ce travail en amont permet de préfigurer puis encadrer la mission d'un maître d'œuvre qui aura le soin de rédiger un avant projet sommaire puis un marché de travaux.

SATESE – SATEP : ingénierie technique dans le domaine de l'eau

Le Département propose un accompagnement en ingénierie auprès des collectivités dans les domaines suivants : assistance technique du SATEP auprès des collectivités locales éligibles dans le domaine de la protection des captages AEP et assistance technique du SATESE auprès des collectivités locales gestionnaires de STEP et assistance à l'autosurveillance sur les STEP de capacité comprise entre 200 et 2000 EH.

Le Département appuie fortement les entités gestionnaires de l'AEP et Assainissement dans le domaine de l'assistance technique auprès des services AEP et Assainissement, mais également dans la mise en place de SPANC structurés à des échelles pertinentes intercommunales ainsi que dans la protection de la ressource en eau potable à travers le SATESE et le SATEP, en précisant que le SATESE va être renforcé à compter du 1^{er} janvier 2016 afin de pouvoir mieux répondre aux attentes des collectivités locales dans le domaine de l'assistance technique et de l'autosurveillance.

Le Département appuie, en terme d'assistance - ingénierie, les projets structurants de mobilisation de la ressource en eau potable, dans leur phase d'émergence ; projets qui bénéficient d'un soutien financier spécifique du Département et de la Région.

Un programme d'amélioration de l'assainissement collectif d'intérêt départemental a été mis en place dès 2011 et permet d'accompagner de façon très favorable avec un cofinancement des agences de l'eau les 30 projets identifiés dans ce programme ciblé sur des projets visant à mettre en conformité des systèmes d'assainissement non conformes aux directives ERU ou DCE ou identifiés comme impactant fortement la qualité des rivières.

Le Département assure un suivi annuel de la qualité de l'eau des rivières permettant ainsi de disposer d'un outil d'aide à la décision pour juger de la pertinence à soutenir des opérations de requalification ou création de systèmes d'assainissement collectif.

Lozère Énergie : ingénierie technique dans le domaine de l'énergie

Lozère Énergie est une structure associative a pour objectif d'apporter du conseil, de l'appui technique dans le domaine de la maîtrise de l'énergie dans le domaine du logement, habitat et éclairage public. A ce titre, cette structure est agréée par l'ADEME en qualité d'espace info énergie pour apporter conseil auprès des ménages.

Un service d'assistance technique a été créé afin de réaliser des audits sur le patrimoine bâti des collectivités locales ainsi que sur l'éclairage public dans l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique.

Une démarche est actuellement engagée avec l'ADEME visant à créer un véritable guichet unique vis-à-vis des ménages afin de leur apporter un service complet de conseil et d'appui dans le domaine technique, financier et juridique, en partenariat avec l'espace info énergie de Saint Chély d'Apcher et l'ADIL.

La conservation départementale du patrimoine : ingénierie technique dans le domaine du patrimoine

Le Département de la Lozère a mis en place, depuis 2008, un service d'aide aux communes afin de les aider à la mise en conservation préventive des œuvres d'art dont elles sont propriétaires. Cette action permet d'anticiper et de ralentir la dégradation des biens culturels tout en alertant sur leur intérêt patrimonial. En effet, les lieux culturels, de plus en plus abandonnés, deviennent des « réserves sans gardiens ». Faute d'entretien, de nombreux bâtiments se dégradent ainsi que les objets et mobilier liés au culte.

Afin d'amplifier les moyens mis en œuvre par la collectivité, la conservation régionale des Monuments Historiques, DRAC Languedoc-Roussillon, a proposé la mise en place d'une opération financée conjointement intitulée Plan Objets d'art. Un pré-bilan sanitaire est systématiquement fait par la conservation départementale du patrimoine et permet de mettre en place des interventions de restaurateurs professionnels dans les domaines suivants :

- le bois au sein duquel le développement d'insectes xylophages dans de nombreux meubles de sacristie, et bien souvent aucun traitement d'aucune sorte n'a été envisagé ;
- le bois polychrome et le bois doré, essentiellement les statues et les autels-retables. Outre les attaques d'insectes xylophages, l'humidité engendre des décollements de peinture et de dorure. La mauvaise manipulation des statues ou des nettoyages agressifs, sans parler des velléités de restaurations « personnalisées », sont également à l'origine de dégradations multiples.

Le traitement et le conditionnement des textiles anciens sont assurés par les agents de la conservation départementale du patrimoine. En effet, les ornements liturgiques sont souvent moisissés en raison de la grande humidité de certaines sacristies et les fils métalliques sont oxydés. Ils sont parfois aussi attaqués par des rongeurs. Les conditions de rangement sont rarement adaptées.

Ces opérations annuelles sont prises en charge financièrement par le Département et l'État - DRAC. La commune assure l'évacuation des déchets et met à disposition un employé communal pour la manutention des objets lors de l'intervention sur place.

Les agents de la conservation du patrimoine sont à la disposition de toutes les collectivités pour tout conseil concernant le patrimoine culturel.

Lozère Développement : agence de développement économique

L'agence de développement économique Lozère Développement est une association qui a pour objet :

- la prospection d'entreprise
- l'accueil et l'accompagnement d'entreprises nouvelles
- l'animation du pôle lozérien d'économie numérique qui comprend une pépinière d'entreprises innovantes et un centre de ressources en technologies numériques. Lozère Développement est hébergé dans le bâtiment Polen sur la ZA du Parc technologique Valcroze.

L'agence de développement va également instaurer des relations de travail plus régulières avec les communautés de communes.

Le champ d'application de la convention correspond aux principes suivants :

→ Mieux connaître les missions de l'agence et permettre aux acteurs des territoires d'en mobiliser plus facilement les compétences.

- Permettre aux communautés de communes de solliciter Lozère Développement pour l'étude, l'élaboration, la mise en œuvre d'actions de développement économique.
- Inviter les communautés de communes aux Assemblées générales de Lozère Développement pour prendre connaissance et débattre :
 - des orientations stratégiques de l'aide au développement par l'implantation d'entreprises,
 - du bilan annuel d'activité et du plan d'actions de l'année suivante.

→ Co-construire et partager les outils de diagnostic et de promotion

- Partager de l'information sur l'offre d'implantation du territoire (forces, faiblesses).
- Mettre à jour des observatoires de l'immobilier professionnel et des ZAE.
- Élaborer et mettre à jour régulièrement une fiche de synthèse de présentation de l'offre d'implantation du territoire.

→ Coordonner les démarches de prospection et d'accompagnement des industriels et investisseurs

- Travailler de concert, dans le respect de la confidentialité des projets.
- Pour Lozère Développement : transmettre des fiches projets au fil de l'eau, avec des cahiers des charges précis.
- Pour les communautés de communes : informer Lozère Développement des contacts directs établis au plan local pour établir des relations organisées et transparentes avec les projets.
- Règle « de la première touche » : les projets « apportés » par un territoire restent ancrés sur le territoire d'origine jusqu'à la fin de l'exploration des solutions qu'il apporte.

Aménagement et désenclavement

La voirie départementale

Le Conseil départemental a pour objectif, à travers sa politique d'entretien, d'exploitation et de modernisation du réseau routier départemental de :

- renforcer l'attractivité de la Lozère,
- sécuriser les déplacements routiers.

Cette politique départementale s'appuie principalement sur le schéma directeur d'entretien du réseau routier départemental, le règlement départemental de voirie, le règlement départemental des transports et la politique d'aides du Département (aménagement des traversées d'agglomération, aides aux abris bus, ...).

Pour assurer une cohérence avec la politique départementale, dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat territorial, il serait souhaitable que la Communauté de communes et ses communes adhérentes intègrent dans les différents projets menés les points suivants :

- l'adaptation des limites d'agglomération avec le développement de l'urbanisation,
- le regroupement et la sécurisation des accès au réseau routier départemental,

- la réalisation d'aménagements de sécurité dans les traversées d'agglomération,
- la sécurisation des points d'arrêt des transports scolaires,
- une prise en compte de l'accessibilité dans les aménagements des espaces et des bâtiments publics,
- l'enfouissement et la mise à niveau des réseaux,
- le respect du règlement départemental de voirie,
- une homogénéité de la Signalétique d'Intérêt Local en s'appuyant sur le règlement départemental de la SIL,
- une homogénéité et une cohérence dans l'entretien des espaces publics en continuité du réseau routier départemental. Cela concerne notamment l'entretien des abords (fauchage, débroussaillage, élagage, curage), l'entretien des chaussées (techniques adaptées au trafic et aux structures de chaussée, principalement la mise en œuvre de revêtements souples) et la viabilité hivernale.

Les traversées d'agglomérations

Le Département assure la conservation du patrimoine routier départemental que cela soit en ou hors agglomération. Pour autant, le réseau routier départemental en agglomération fait partie intégrante des aménagements communaux. Par ailleurs, le maire a en charge la sécurité de la circulation dans les limites de son agglomération. Dans ce contexte, un travail commun entre la Commune et le Département est indispensable. Le Département délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune et accompagne la commune dans son projet. Cette démarche permet d'apporter une réponse conjointe et coordonnée aux différentes problématiques (réseaux, sécurité, état de la chaussée, ...).

Pour les aménagements des traversées d'agglomération, les enjeux auxquels est attaché le Département sont :

- la remise à neuf des routes départementales dans les traversées d'agglomération,
- la mise en conformité des espaces publics avec les règles de sécurité et d'accessibilité,
- la mise à niveau des différents réseaux,
- l'embellissement des villages.

Des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été passées par le Département pour des projets de traversées d'agglomération :

- RD 4 - Aménagement de l'entrée sud du Malzieu : Aménagement de village, réfection des réseaux et réfection de la chaussée de la route départementale. Le coût des travaux est estimé à 0,9 M€ et le Conseil départemental finance cet investissement à hauteur de 260 000 €.
- RD 989 - Aménagement du carrefour des Lavaignes : Aménagement de village, réfection des réseaux et réfection de la chaussée de la route départementale. Le coût des travaux est estimé à 230 283 € et le Conseil départemental finance cet investissement à hauteur de 79 113 € pour ce qui concerne la voirie départementale.

Le Très Haut Débit

Le Conseil départemental, conscient de l'importance du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique. Pour cela, il en a fait la première de ses priorités. Les services internet très haut débit fixes et mobiles, qui sont des services privés du secteur concurrentiel, ne sont pas du tout déployés. Le département concède ainsi un retard concernant l'opticalisation et le très haut débit mobile.

Pour répondre à ces enjeux, le Département a pour ambition ~~qu'une large majorité de sa~~ population (grand public, entreprises et services publics) puisse bénéficier du très haut débit. Dans ce domaine des communications électroniques, l'ambition du Département va au-delà du souhait de réduire la fracture numérique. Il s'agit bien de prendre de l'avance pour être prêt à accueillir les nouveaux services qui vont se développer sur le très haut débit dans les années à venir autour des deux objectifs suivants :

- les services pour tous, grâce à l'internet à très haut débit (services numériques, accès aux usages de l'Internet, lutte contre la désertification médicale, soutien à l'action sociale),
- le très haut débit pour toutes les entreprises de Lozère (déploiement du très haut débit dans les zones d'activités, soutien au télétravail, e-tourisme, à l'agriculture et à l'emploi).

Ces actions se déclinent au travers du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et de sa première tranche de travaux au titre du dossier pour la société numérique. Parallèlement à la couverture en fibre optique, des opérations de montée en débit seront réalisées sur certains secteurs. Un soutien à l'usage de l'internet par satellite sera également proposé.

Ce dossier prioritaire pour le Département fera l'objet d'une première tranche de travaux sur les cinq prochaines années et se continuera jusqu'à la couverture complète du département.

Des cofinancements auprès des collectivités bénéficiaires de ces équipements structurants seront nécessairement appelés selon une règle qui reste encore à définir.

Ce réseau très haut débit sera déployé puis géré conjointement sur les territoires de la Lozère mais aussi du Lot et de l'Aveyron.

La téléphonie mobile

Pour ce qui concerne la téléphonie mobile, le Département, contrairement au très haut débit, n'a pas de compétence légale sur ce domaine mais il vient systématiquement en appui aux actions mises en place par l'État en matière de résorption des zones blanches et de très haut débit mobile.

Eau et Assainissement

Un enjeu départemental

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Lozère a été réalisé par le Conseil général en 2006, schéma qui fait l'objet d'un suivi annuel et d'une actualisation par le SATEP. Ce schéma élaboré dans le cadre d'une grande concertation avec les collectivités gestionnaires de l'AEP, a permis de réaliser un état des lieux des ressources et des besoins actuels et futurs, d'identifier les unités de distribution excédentaires ou déficitaires, les problématiques dans le domaine de la protection de la ressource en eau potable et en terme de qualité de l'eau potable.

Ce schéma a permis de construire un programme départemental en faveur des opérations structurantes de sécurisation de la ressource en eau potable constitué de 15 projets à fort enjeu territorial pour lesquels un cofinancement Région - Département est apporté à parité (30% - 30%) en complément des aides financières des agences de l'eau ; sur ces 13 projets, 5 projets ont d'ores et déjà été engagés financièrement (Langogne, Rocles, Fontans, SIAEP Causse Mejean, communauté de communes du Valdonnez). Ce programme global porte sur un volume d'opérations de l'ordre de 25 M€ HT.

Ces dernières années, le Département a notamment soutenu sur le territoire de la Communauté de communes :

- la requalification du système d'assainissement collectif de Prunières dans le cadre du programme exceptionnel Assainissement,
- la création d'une réserve d'eau intersaisonnière pour alimentation en eau brute des blocs sanitaires de l'Aire de la Lozère,
- le projet de substitution de la prise d'eau potable sur la commune de Fontans dans le cadre du programme exceptionnel AEP avec cofinancement Département – Région,
- la création du SPANC (accompagnement technique et financier).

Un partenariat avec l'Agence de l'eau

Des accords cadre ont été établis entre le Département et les 3 agences de l'eau sur la durée du 10ème programme d'intervention des agences de l'eau (2013-2018) dans l'objectif d'une meilleure coordination possible des aides respectives dans les projets relatifs à l'AEP et Assainissement, qui sont adaptés au regard des thématiques et des enjeux.

Villes et Villages Fleuris

Mis en place dans le cadre du schéma du tourisme, le concours « Villes et Villages fleuris » consiste à valoriser le cadre de vie, l'esthétique des bourgs, hameaux et entrées de villages. Les objectifs de cette action visent à mettre en lumière le cadre de vie des habitants, l'accueil des visiteurs et récompenser les communes qui réalisent des efforts d'embellissement.

Le label "Villes et Villages Fleuris" répond à ces objectifs. Initialement créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les communes, le label a évolué et a désormais pour vocation de promouvoir et encourager toute action en faveur de l'amélioration du cadre de vie de manière plus globale (entrée de village, espaces publics, gestion de l'eau, gestion des déchets, valorisation du patrimoine...) dans une perspective de développement durable de la commune.

Ce label permet ainsi aux communes d'améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs. Il met en valeur le territoire communal, protège et valorise l'environnement et respecte les spécificités du paysage. Ainsi, en récompensant les actions menées par les communes, le label « Villes et Villages Fleuris » permet à ces dernières de promouvoir leur territoire et d'avoir une récompense auprès du grand public.

Le Département a mis en place depuis 2014 le concours Villes et Villages Fleuris : 8 communes ont participé en 2014 au concours départemental et 5 ont été proposées au jury régional cette année pour l'obtention du label : les communes de Langogne et Les Sallèles ont obtenu une fleur en 2015.

En parallèle, le Département a lancé la deuxième édition du concours en 2015 : 8 nouvelles communes ont souhaité participer au concours départemental. Le jury du concours départemental, pour les communes de moins de 1000 habitants, a placé en première place : Le Malzieu-Ville, en deuxième place : Bagnols les bains, en troisième place : Les Vignes, en quatrième place : Sainte-Hélène et en cinquième place ex-aequo : Le Bleymard et Nasbinals ; pour les communes de plus de 1000 habitants, le premier prix a été attribué à Saint-Chély d'Apcher et le prix spécial de l'encouragement a été donné à Meyrueis. Les communes du Malzieu-Ville et de Saint Chély d'Apcher seront visitées par le jury régional en vue de l'obtention éventuelle d'une fleur en 2016.

Le processus pourra se poursuivre pour de nouvelles candidatures en 2016 et 2017.

L'appel à projets Territoires à Energie Positive Croissance Verte

Le Conseil départemental a été lauréat d'un appel à projets Territoires à Énergie Positive Croissance Verte (TEPCV) et, à ce titre, a bénéficié d'un soutien financier exceptionnel de l'État à hauteur de 500 000 € en faveur d'actions ciblées telles que la création d'aires de covoiturage, l'acquisition de vélos assistance électrique, la formation des agents du Département à l'écoconduite, des actions de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges publics et privés, l'animation dispositif Agrilocal et la rénovation thermique du collège de Saint Chély d'Apcher. Le Département proposera, dans le cadre de la 2ème vague de cet appel à projet des actions en faveur des collectivités locales notamment dans le domaine de la rénovation thermique de leur patrimoine bâti et de l'éclairage public.

Développement

L'accès au foncier

L'accès au foncier demeure une donnée essentielle à l'installation, au développement des activités économiques et des habitants. Bénéficiant de la couverture de l'Établissement Public Foncier Régional, son intervention pour les 3 prochaines années sera axée sur la requalification des centres-bourgs. Néanmoins, les besoins en foncier, dans les plus petites communes est aussi la clé de la réussite de leur développement et le Département par le biais de l'Instance Foncière Départementale, leur permettra de mieux accéder au foncier.

Le Département exerce également la compétence légale de réorganisation du foncier agricole et forestier en facilitant le regroupement des parcelles par échanges amiables en secteur diffus pour les terres agricoles et sur secteur prédéfini pour les parcelles forestières, et ce avec le concours technique de la SAFER sur la partie agricole et du CRPF sur la partie forestière.

L'aménagement économique du territoire

L'action du Département dans ce domaine s'inscrit dans le cadre du schéma des zones d'activités. Celui-ci permet de :

- définir un cadre d'intervention financière pour la création et la rénovation des ZA,
- réaliser un observatoire des ZA géré par Lozère Développement ;

Ce schéma est toujours en vigueur et l'Assemblée départementale souhaite renforcer les échanges avec les territoires au travers des actions conduites par Lozère Développement.

L'économie agricole

Le Département accompagne le développement agricole sur le territoire notamment avec l'appui de deux structures investies dans la structuration des filières ainsi que dans la transformation et la commercialisation des produits de qualité du territoire.

De Lozère

(structure associative loi 1901 créée en 1998 avec le Département et les trois chambres consulaires)

Cette structure a pour objectif :

- d'accompagner les filières de productions agroalimentaires ainsi que l'élevage dans une démarche de démarcation visant à mieux identifier et mieux valoriser nos productions dans le cadre d'un respect de cahier des charges établi par gamme de produits par l'association De Lozère
- d'accompagner les producteurs et les filières agroalimentaires dans la démarche de promotion dans un cadre collectif et notamment dans le cadre d'événementiels (salon international de l'agriculture, semaine du goût, manifestations agricoles diverses...) en travaillant en synergie avec le CDT et le Département.

SEM Abattoirs du Gévaudan

Au regard de la menace de fermeture administrative de l'ancien abattoir de Marvejols et de la nécessité économique de préserver les démarches territoriales de démarcation de l'élevage selon la marque « De Lozère », mais également de conserver la maîtrise des outils d'abattage et de première transformation, il est apparu vital de mettre en place un partenariat public – privé, dans le cadre d'une SEM, pour créer et exploiter un outil d'abattage multi-espèces performant et adapté aux nouvelles exigences réglementaires dans le domaine du bien être animal. Ainsi, le Département est actionnaire majoritaire au capital social de la SEM qui a créé un nouvel abattoir en service depuis début 2012 implanté sur la zone d'activités agroalimentaire du Gévaudan à Antrenas, auquel a été adossé un atelier de découpe sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Gévaudan dont l'équipement et l'exploitation sont assurés par Languedoc Lozère viandes (LLV).

La valorisation du bois

Une activité économique importante est celle de la filière forêt-bois : celle-ci est confrontée à un double enjeu : la mobilisation de la ressource avec une forêt pour laquelle les principaux boisements arrivent à maturité et celle du développement des filières de valorisation.

Dans l'objectif de mobilisation de la ressource, et au regard du constat partagé d'un état actuel de la desserte par les voiries départementales secondaires ou voirie communale qui est inadéquat aux contraintes inhérentes au trafic de grumiers, le Conseil départemental a réalisé, courant 2015, un schéma départemental de desserte externe des massifs forestiers en partenariat étroit avec les collectivités locales, les organismes professionnels de la forêt publique et privée, les services de l'État et le syndicat départemental des exploitants forestiers.

Ce schéma a permis de mettre en exergue 32 projets d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers, qualifiés de prioritaires au regard du rapport coût/bénéfice et de l'enjeu eut égard au potentiel de récolte forestière sur les principaux massifs forestiers de la Lozère, pour un coût global de l'ordre de 13 M€ HT dont 6,5 M€ HT pour la voirie Départementale.

La démarche à engager est de définir les modalités d'ingénierie financière susceptibles d'être mobilisées selon la typologie des projets. Le Département et les Territoires seront ensuite appelés à s'exprimer sur leurs priorités et leurs capacités à assumer le portage des projets de desserte.

L'économie touristique

L'activité touristique représente un secteur économique important pour le Département. Le développement touristique restera pour le Département un axe de travail significatif, en adéquation avec la stratégie régionale.

Le Département engagera dès 2016 une réflexion avec ses partenaires pour définir un nouveau projet touristique pour la Lozère. Dans ce cadre, de nouvelles actions seront définies ; un certain nombre d'entre elles seront conduites en coopération avec les collectivités locales.

Pour préfigurer ce travail, certaines démarches ont d'ores et déjà été initiées :

Stratégie marketing Lozère Tourisme

L'objectif de cette action consiste à assurer une cohérence entre la stratégie proposée par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et le Schéma départemental de développement touristique. Au travers de la stratégie marketing, il s'agit de doter le CDT d'un outil opérationnel permettant de lister et de hiérarchiser les actions à mener et de les programmer dans le temps.

Le plan marketing est proposé pour 2016-2017. Ce plan marketing va être réalisé en partenariat avec les professionnels du tourisme, les offices de tourisme et de façon transversale avec l'ensemble des filières. Pour ce faire le Département et Lozère Tourisme organisent différents temps de travail (séminaire départemental, ateliers...) pour échanger autour du positionnement marketing de la destination Lozère. Les conclusions de ce travail permettront d'alimenter le plan marketing et le futur schéma du tourisme.

Contractualisation avec les Offices de Tourisme

Une des actions du schéma du tourisme actuel consiste à pouvoir accompagner les structures d'accueil touristique dans des logiques de travail collectives, débouchant sur l'élaboration et la mise en œuvre de territoires et à terme de « destinations touristiques ».

Cinq destinations ont été retenues : Aubrac, Margeride, Gorges du Tarn et Causses, Cévennes et Mont-Lozère, Mende Vallée du Lot.

Un accompagnement financier est opérationnel sur 2014-2015 pour des actions sur 2015-2016. Le Département va engager une réflexion pour définir les modalités de poursuite de ce partenariat.

Prix de l'Innovation Lozère Tourisme (PILOT)

Ce prix a pour objectif de récompenser les structures touristiques qui valorisent, à travers leurs initiatives innovantes, qualitatives et différenciantes, l'offre touristique du département.

En 2015, 19 candidatures ont été déposées et 3 prix décernés.

La remise des prix a été effectuée le 6 octobre 2015 lors du séminaire du tourisme.

Ces prix visent à récompenser les projets les plus innovants mais également à encourager les différentes initiatives.

Les sites touristiques départementaux

Le Département est propriétaire de 4 sites qui font tous l'objet d'une DSP ou d'une convention de mandat : la station thermale de la Chaldette, la station des Bouviers, la station thermale de Bagnols les bains et le parc à loups de Sainte-Lucie.

La station des Bouviers dont la délégation de service public a été reconduite en 2013 et a fait l'objet d'un programme de travaux (créations de nouveaux gîtes, équipements de loisirs...) pour un montant de 1 456 500 €. Ces travaux, à ce jour, sont terminés.

Ce site comprend une station de ski, des hébergements et une auberge (hors DSP). Les travaux réalisés en 2015 et notamment les nouveaux chalets permettront d'augmenter la qualité et l'offre d'accueil et par conséquent les produits d'exploitation de la station.

Politique neige

Depuis de nombreuses années le Département soutient le fonctionnement des stations de ski, afin d'offrir aux lozériens et aux visiteurs des sites de pratique de qualité, et des conditions d'ouverture optimales, avec la nécessité pour ces territoires de diversifier leurs activités vers le « 4 saisons ». Ainsi, une dotation annuelle est apportée par le Département aux différents sites : Les Bouviers, Laubert Plateau du Roy, Nasbinals, Aubrac Sud, Mont Lozère et Mas de la Barque.

Les activités de pleine nature

Le Département soutient techniquement et financièrement les démarches de requalification des espaces, sites et itinéraires d'activités de pleine nature avec notamment l'inscription au PDESI des sites emblématiques et tout particulièrement les sentiers de grande itinérance ainsi que les 2 circuits de petite randonnée sélectionnés par EPCI pour être promus au niveau Départemental.

Le Département propose un accompagnement spécifique des collectivités, au travers de l'accompagnement de la Mission « Activité de pleine nature », pour la sécurisation foncière des chemins de randonnée (GR et PR), avec la mise en place de conventions avec les EPCI pour garantir l'entretien des itinéraires de petite randonnée.

La préservation des espaces

Le Département de la Lozère, dans la continuité de la mise en place de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles fin 2012, a décidé de réaliser un schéma départemental en faveur des espaces naturels sensibles. Il a été finalisé en 2015 et est actuellement dans une phase de concertation avec les collectivités locales, dans le cadre de réunions territoriales qui se sont déroulées au mois de octobre 2015.

Ce schéma permettra d'accompagner financièrement la requalification, l'aménagement et la signalétique sur des sites emblématiques à fort enjeu patrimonial en termes de biodiversité ou d'intérêt paysager, afin de permettre leur valorisation auprès du grand public en partenariat avec les collectivités locales et les propriétaires fonciers. Ainsi, 17 sites prioritaires et 37 sites moins prioritaires sont pressentis dans le cadre de cette politique départementale.

Solidarités humaines

Accueil et maintien de populations

La politique d'accueil

Pour la période 2015-2018, le Département s'inscrit dans un nouvel appel à projet Massif Central dans l'objectif d'amplifier sa politique d'attractivité en se concentrant sur la promotion de l'offre du territoire dans sa globalité.

En parallèle, et au regard d'une expérience réussie, le Département poursuit la dynamique de mutualisation portée par le Réseau Accueil (Pays et Associations territoriales, Chambres consulaires, structures d'accompagnement...) afin de gagner en efficience dans le suivi des porteurs de projets désireux de s'installer sur en Lozère.

Enfin, le développement de la culture de l'accueil se poursuit sur le territoire avec notamment le travail engagé par les quatre premiers comités locaux d'accueil Lozère Nouvelle Vie :

- Chirac Nouvelle Vie
- Le Monastier Pin Moriès Nouvelle Vie
- Florac Nouvelle Vie
- Villefort Nouvelle Vie

Cette expérience sera poursuivie pour permettre à d'autres territoires d'intégrer la démarche des comités locaux d'accueil Lozère Nouvelle Vie sur leur territoire.

Services

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Défini par la loi NOTRe, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public doit être élaboré conjointement entre la Préfecture et le Département.

Il a pour but de coordonner les stratégies existantes et d'établir un plan d'actions visant à permettre un meilleur accès des services au public. Cette accessibilité passe par l'organisation de la présence territoriale des services, par les facilités de mobilité permettant de les utiliser ou, par les usages de services numériques.

Le champ couvert est très vaste recoupant l'essentiel des services support à la vie sur un territoire. Ce schéma intégrera les différentes stratégies et plans d'actions présentés ci-après.

Le travail sur ce schéma a été engagé en fin d'année 2014 et s'est poursuivi en 2015. Une analyse de l'accessibilité de l'offre a été conduite. Par ailleurs, une étude sociologique a été menée pour qualifier le besoin de la population lozérienne dans ce domaine. Une concertation a également été conduite avec les communautés de communes au travers d'un questionnaire.

Ce schéma sera abouti en 2016 et donnera lieu à une délibération pour avis des communautés de la Région et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Les mobilités

Concernant les mobilités, la nouvelle majorité souhaite valoriser les ressources humaines et naturelles du département, insuffisamment exploitées, en créant les conditions favorables au maintien des populations, notamment par le levier de l'offre de services publics. Dans ce cadre, le transport scolaire et le transport collectif jouent un rôle prépondérant. Or, ce dernier a un retard constaté.

C'est ainsi que va se poursuivre en 2016, une réflexion importante pour un Schéma Directeur de la Mobilité (SDM). Alors que le contexte réglementaire (Loi NOTRe) transfère la compétence « Transports » à la Région, il apparaît indispensable pour la Lozère de se doter d'une stratégie claire et cohérente en matière de mobilité. Il existe un besoin important de création de lignes régulières et touristiques.

L'expérimentation de la ligne Mende-Florac-Alès sera poursuivie. Par ailleurs, la Lozère n'est pas desservie par un aéroport. La navette routière d'accès aux aéroports limitrophes revêt un enjeu important.

Par ailleurs, le Département suivra de près l'évolution des dossiers ferroviaires si importants pour l'avenir de son territoire (TET, TER...) et réaffirme la nécessité du maintien du statut national pour les 2 TET : Cévenol et Aubrac et l'importance du maintien des gares sur ces itinéraires. A ce titre, l'implication du Département a permis la réouverture de la Gare de Villefort.

Le Département finance et exécute actuellement conjointement avec les communes le transport scolaire des élèves primaires et des élèves résidant à plus de 3Km du lieu d'établissement.

Ainsi, les communes contribuent au financement du transport scolaire des élèves primaires à hauteur de 20 % du coût global. Pour les communes qui en font la demande comme Aumont-Aubrac, Saint-Chély d'Apcher, Langogne, Florac ou Marvejols des services de transport scolaire transportant les élèves à moins de 3km de l'établissement scolaire peuvent être créés est financés à hauteur de 30% par le Département.

Conformément à une convention cadre votée par l'assemblée départementale en 2009, le Département peut déléguer le transport à la demande aux communautés de communes et le financer au tiers du coût avec un plafond calculé suivant la population et la surface de la communauté de communes. Son organisation mal connue, sa clé de répartition financière et sa cible de clientèle mal identifiée en font un service insuffisamment développé mais répondant pourtant à des enjeux de maintien des services publics en milieu rural. Le Département souhaite le développer en particulier pour rabattre sur des lignes régulières.

Dans le cadre de la transition énergétique, le Département favorise le covoiturage à travers la création d'un maillage d'aires réparties sur les lieux stratégiques d'échanges. La réalisation d'une première aire en 2015 sera poursuivie par l'aménagement d'une dizaine d'aires réparties sur l'ensemble du territoire au cours des deux prochaines années. La contribution des communes sera sollicitée pour effectuer l'entretien courant des aires.

L'enseignement

Le Conseil départemental a voté un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour satisfaire aux besoins de rénovation des différents bâtiments et à la mise en conformité de l'accessibilité des 13 collèges situés sur le territoire lozérien. Ce chantier est d'autant plus important que la loi a été votée il y a 10 ans, et qu'un retard important a été pris. Pour l'ensemble des bâtiments du

Département, la mise en accessibilité représente 16,3 millions d'euros.

D'ores et déjà des opérations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation avec notamment le chantier de rénovation du collège Henri Gamala du Collet de Dèze et, dès 2016, les travaux de rénovation thermique du collège du Haut Gévaudan à Saint Chély d'Apcher.

Les différentes études préalables seront nécessaires au démarrage des autres dossiers suivant la programmation indiquée dans le PPI.

Sports : Le Diagnostic Territorial Approfondi

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a sollicité le Département en 2013 pour réaliser un Diagnostic Territorial Approfondi dans le domaine des activités physiques et sportives. Il s'agissait de réaliser une analyse de l'offre et de la demande sportive sur le territoire et de permettre d'élaborer des axes d'amélioration de la pratique sportive. L'étude a été réalisée au cours de l'année 2014 et un complément est en cours d'élaboration. Certaines pistes ont déjà été identifiées qui mèneront à une réflexion sur le rôle du Département dans le domaine sportif.

L'offre culturelle

De nombreuses structures culturelles maillent le territoire et proposent des saisons culturelles tout au long de l'année.

Une scène itinérante conventionnée avec le Ministère de la Culture : Scènes Croisées de Lozère propose une saison culturelle axée sur les écritures contemporaines en partenariat avec d'autres programmateurs du territoire.

Plusieurs structures sur le département mettent elles aussi en place des saisons culturelles : le Ciné-Théâtre de Saint-Chély d'Apcher, le Théâtre de la Mauvaise Tête situé à Marvejols, la Genette Verte à Florac, le Théâtre de l'Arentelle, Cie l'Hermine de Rien, située à Saint-Flour-de-Mercoire, ainsi que la Ville de Mende. Certains spectacles sont programmés uniquement par ces structures et d'autres le sont en partenariat avec Scènes Croisées de Lozère.

En parallèle, des associations sans lieux attitrés ont également une action continue sur le territoire. Les Fadarelles à Langogne, organisent à la fois le Festiv'allier dédié à la chanson française et aux arts de la rue, et le festival Interfolk, festival des cultures du monde, en plus d'une saison culturelle.

Détours du Monde, située à Chanac, propose un festival consacré à la découverte des musiques du monde, un parcours musical et de découverte du patrimoine en partenariat avec Radio France, ainsi qu'une saison culturelle.

L'association Rudeboy Crew, établie au Bleymard, programme le festival d'Olt depuis plus de 10 ans et met en place une saison culturelle. Elle consacre sa programmation aux musiques actuelles et aux arts de la rue, elle offre une scénographie travaillée et atypique pour un accueil du public « extraordinaire » lors du festival.

La Cie du Léopard gère une saison culturelle sur la commune de Badaroux, elle propose des stages et des ateliers de danse et théâtre et autres disciplines toute l'année et coordonne, depuis septembre 2014, le festival Môme au cœur (jeune public).

D'autres festivals ponctuent le calendrier lozérien (liste non exhaustive) : le 48ème de Rue proposé par l'association Labo'art qui met à l'honneur les arts de la rue à Mende ; le Festival du film de Vébron, le festival Musique en Portées à Marvejols organisé par le Théâtre de la Mauvaise Tête, dédié à la musique classique ; le festival des cultures du Monde organisé par l'association Kezako à la Fage-Saint-Julien ; le festival Saint Chély d'Arte proposé par le Centre Culture et Loisirs de Saint-Chély d'Apcher ; le Marveloz festival créé par l'association les

Formicables à Marvejols ; le festival 48 images seconde à Florac, consacré au cinéma et mis en place par la Nouvelle Dimension ; et bien d'autres.

Toute la programmation culturelle du département est publiée sur un portail dédié : culture.lozere.fr

L'offre de lecture sur le territoire

Les objectifs du Conseil départemental sont les suivants :

- structurer le réseau de lecture publique
- développer les ressources numériques

La bibliothèque départementale souhaite réaliser un schéma départemental de lecture publique. Ce schéma aura pour objectif la création de bibliothèques intercommunales pourvues de personnels qualifiés, d'un budget d'acquisition, et de locaux adaptés.

La BDP est engagée dans un projet de catalogue et de portail collectifs réunissant l'ensemble des bibliothèques du réseau de niveau 1, 2 et 3. Une première vague (10 bibliothèques) a débuté en 2014 et s'est concrétisée au cours du premier trimestre 2015. Cette première étape devra se poursuivre en deux phases complémentaires. D'autre part, la BDP a également commencé à expérimenter la mise en place de ressources numériques par le biais du prêt de presse et magazines numériques. La BDP a prêté des tablettes à 5 bibliothèques du réseau. Ces actions devraient être poursuivies et étoffées.

Enfin, la BDP souhaiterait renforcer les formations et l'animation en liaison avec le réseau des bibliothèques.

La politique en faveur du logement

Précarité énergétique dans les logements

Le programme « Habiter mieux » permet à des propriétaires occupants aux revenus modestes de financer des travaux d'amélioration de leur logement et de diminuer leur dépense d'énergie en améliorant ainsi leur condition de vie. Les aides mobilisables sont les aides ANAH plus l'Aide à la Solidarité Ecologique. Or, l'octroi de ces aides en secteur diffus (hors OPAH) est conditionné à la conclusion au niveau départemental de Contrats Locaux d'Engagement contre la précarité énergétique (CLE).

Aussi, le Conseil général de la Lozère, au côté de l'ANAH et l'État, s'est engagé dans la signature d'un contrat local d'engagement signé le 24 juin 2011 et reconduit sur la période 2014 à 2017.

Les objectifs globaux de ce C.L.E. sont :

- sur la période 2011-2013 : 300 dossiers,
- sur la période 2014-2015 : 320 logements.

Ces objectifs devraient être sensiblement identiques sur la période 2016-2017 sous réserve que le programme perdure au niveau national.

En parallèle, le Département, depuis mai 2013 finance un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter Mieux » sur le département. (financé à 80% par des subventions ANAH).

Les principales missions du marché d'animation du PIG consiste à :

- identifier les ménages concernés,
- accompagner les ménages dans la définition et la réception des travaux,
- mobiliser les aides financières,

Accès au logement

Par ailleurs, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et dans le domaine du logement, un diagnostic 360° a été réalisé conjointement entre la DDCSPP et la DSD. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence un état des lieux et les réponses et dispositifs existants sur le département. Ce diagnostic doit faciliter l'articulation entre les dispositifs d'hébergement et de logement.

La prévention et la gestion des déchets

Le Département, après avoir mis en place ce Plan Départemental en 2001 (la Lozère a été un des premiers Départements à avoir pris en charge cette compétence avant que la loi l'impose) a engagé la phase de révision de ce Plan dans un objectif de répondre aux nouvelles exigences réglementaires découlant de la Loi Grenelle 2 (réduction des volumes de déchets ultimes destinés à l'enfouissement, accroître la fraction valorisable de déchets, actions de prévention pour réduire le volume de déchets produits...) mais également améliorer la gestion du service (mise en place de la comptabilité analytique, mise en place redevance incitative...).

Le projet de plan révisé est en phase de finalisation et fera l'objet d'une validation prochainement par la Commission Consultative du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets et par le Conseil départemental.

Il convient de souligner que la compétence « planification de la gestion de déchets non dangereux » est désormais transférée à l'échelon régional en vertu de la Loi NOTRe. De ce fait, la procédure d'enquête publique du projet de plan révisé devra être assurée par le Conseil régional.

Le Département soutient, en partenariat avec l'ADEME (intervention de l'ADEME acquise jusqu'en 2017), la requalification des déchetteries sur le plan de la mise en sécurité vis-à-vis du public et des agents mais également visant à permettre leur adaptation au regard du développement de nouvelles filières de tri et du réemploi.

Le Département apporte un soutien technique et financier à la mise en place d'un Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPD) pour les communautés de communes du Haut Allier, Margeride Est, Chateauneuf de Randon, Villefort, Terres d'Apcher et Vallée de la Jonte.

Un projet de PLPD est prévu dans le cadre de l'appel à projets zéro déchet - zéro gaspillage à l'échelle des communautés de communes Cœur de Lozère, Terre de Randon, Valdonnez et Pays de Chanac, avec portage par la communauté de communes Cœur de Lozère.

Le Département a également déposé une candidature pour un appel à projet zéro déchet - zéro gaspillage lancé par le Ministère de l'Environnement dont le résultat est attendu courant octobre. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le prolongement des actions conduites dans le cadre du plan de prévention des déchets, contractualisé avec l'ADEME sur la période 2011-2015.

Le Département apporte un accompagnement en termes d'ingénierie auprès des collectivités dans le domaine des déchets : conseil, veille technique et réglementaire, animation par la Mission déchets auprès des collectivités locales ayant la compétence déchets notamment sur les volets « prévention des déchets » et « requalification des déchetteries ».

Durant ces dernières années, des actions ont été menées spécifiquement par le Département sur le territoire de la Communauté de communes : soutien financier à la requalification des déchetteries du Malzieu-ville et de Saint Alban sur Limagnole.

Social

Schéma des Solidarités 2013-2017

Le schéma des solidarités du Département de la Lozère a été adopté en décembre 2012. Ce schéma est global et transversal, il concerne tous les domaines de la petite enfance, les familles, les personnes en difficultés, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. La Lozère est connue de tous pour ses spécificités et ses compétences dans le domaine social. C'est pour rester à la pointe de l'innovation que cette nouvelle façon de concevoir nos politiques d'action sociale a été élaborée.

Fruit d'une très large concertation qui a rassemblé 250 personnes représentant 90 associations et institutions dans un partenariat étroit, ce document définit les grandes orientations que nous avons souhaité retenir pour la période.

Les propositions d'actions s'articulent essentiellement autour de 4 thématiques principales :

- Qualité de l'accompagnement humain des usagers
- Palette diversifiée des parcours possibles des usagers sur le territoire départemental
- Mutualisation des ressources et fonctionnement réseau
- Prévention des situations à risque pour les usagers.

Au-delà de ces axes, les questions de l'observation pour objectiver les demandes, de la mobilité et des transports, ont traversé les réflexions engagées.

Ainsi 24 actions très précises ont été définies et elles sont mises en place.

Dans le domaine social, le Règlement Départemental d'Aide Sociale fixe les conditions des aides accordées aux bénéficiaires de nos services et aux porteurs de projets (associations et collectivités).

Le schéma comme le règlement sont des documents opposables conformément au code de l'action sociale et des familles.

Le Diagnostic Social Local

Il s'agit par territoire de développer un projet de territoire qui soit conforme au diagnostic préallablement posé par les équipes de travail social et qui soit partagé avec les partenaires habituels du secteur. Ainsi différentes thématiques ont été identifiées et sont en cours de développement.

- Sur Mende : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour limiter les risques d'isolement et de désinsertion.
- Sur Langogne : Favoriser l'intégration des populations étrangères par des échanges de savoir faire
- Sur St Chély : Optimiser la prévention des situations à risques et accompagnement des personnes en souffrance psychique
- Sur Marvejols : Maternité, parentalité et handicap
- Sur Florac : Développer les compétences et ressources mobilisables des habitants en vue de limiter les dépenses énergétiques.

L'accueil de la petite enfance

Conformément au Règlement Départemental d'Aide Sociale, toutes les aides concernant les structures de la petite enfance sont intégrées aux contrats territoriaux suivant les règles définies dans les fiches et annexe 1 correspondantes. Sont visées toutes les structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans et les maisons d'assistants maternels.

La CCSS en lien avec le Département réalise un schéma des services aux familles qui met en évidence l'offre de service notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance. Ce schéma prend en compte les conclusions de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant (compétence du Département) et préconise une étude approfondie d'impact et de besoins pour tout nouveaux projets dans ce domaine, compte tenu du taux d'équipement général existant sur le département.

L'accueil des personnes âgées

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale précise les conditions d'attribution des aides à l'investissement. Compte tenu de la taille des équipements et de leur répartition géographique, des mutualisations et des regroupements sont à envisager pour mieux couvrir les besoins et assurer l'équilibre financier des structures.

III. Engagements réciproques

Le contrat territorial est conclu

ENTRE,

Le Département de la Lozère, représenté par sa Présidente : Sophie PANTEL

autorisée à signer par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 23 novembre 2015 ;

ET :

Le territoire des Terres d'Apcher composé de :

- La Communauté de communes des Terres d'Apcher,
représentée par son Président : Jean-Noël BRUGERON
autorisé à signer par délibération du Conseil communautaire du,
- La Commune d'Albaret Sainte-Marie,
représentée par son Maire : Michel THEROND
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Chaulhac,
représentée par son Maire : Gérard ROUSSET
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Fontans,
représentée par son Maire : Jean-Paul VANEL
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Julianges,
représentée par son Maire : Thierry ARCHER
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de La Fage Saint Julien,
représentée par son Maire : Francis SARTRE
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Lajo,
représentée par son Maire : Alain SOULIER
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune du Malzieu-Forain,
représentée par son Maire : Jean-Louis SOULIER
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune du Malzieu-Ville,
représentée par son Maire : Jean-Noël BRUGERON
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,

- La Commune des Bessons,
représentée par son Maire : René TARDIEU
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune des Monts-Verts,
représentée par son Maire : David BOURICHON
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Paulhac en Margeride,
représentée par son Maire : Alain GUENNOU
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Prunières,
représentée par son Maire : Roland ODOUL
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Saint-Alban sur Limagnole,
représentée par son Maire : Jean-Paul BONHOMME
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Saint-Léger du Malzieu,
représentée par son Maire : Ludovic JAFFUEL
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Saint-Pierre le Vieux,
représentée par son Maire : Joël ROUQUET
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Saint-Privat du Fau,
représentée par son Maire : Jean-Claude LAURENT
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Sainte Eulalie,
représentée par son Maire : Nathalie ROBERT
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Serverette,
représentée par son Maire : Séverine CORNUT
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- Le Syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Rû de Fontbelle,
représenté par son Président : Francis SARTRE
autorisé à signer par délibération du Conseil syndical du

Cadre réglementaire

Le soutien aux projets des collectivités locales par le Département s'inscrit dans sa compétence de solidarité territoriale.

Le règlement des Contrats Territoriaux a été adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG_14_71_09 du 24 novembre 2014 modifiée par les délibérations de la Commission Permanente du Conseil Départemental n°CP _15_437 du 22 mai 2015, N° CP_15_655 du 27 juillet 2015 et N°CP_15_XX du 23 novembre 2015.

Ce règlement peut être modifié par l'Assemblée Départementale en fonction des contraintes données par le cadre réglementaire et notamment dans le cadre des évolutions de compétences dévolues aux Départements et également par toute nécessité liée à la bonne gestion des contrats.

Les règlements départementaux existants (règlement financier et règlement général des subventions) restent applicables.

Dans tous les cas, les opérations retenues au contrat devront respecter les cadres réglementaires nationaux et communautaires.

Objet du contrat territorial

Dans le cadre du règlement des contrats territoriaux défini et rappelé précédemment et à la suite de la négociation conduite avec les exécutifs des structures signataires, un contrat territorial est conclu. Celui-ci définit les soutiens financiers aux projets du territoire pour la période 2015-2017. Chaque opération figurant au contrat est affectée d'un montant prévisionnel du projet, d'un taux et d'un montant prévisionnel de l'aide qui constitue un plafond de subvention départementale.

Ce contrat territorial est composé d'un rappel du cadre d'intervention du Département sur le territoire au travers et au-delà du contrat territorial et des partenariats établis entre le Département et les collectivités, d'une synthèse du travail de diagnostic réalisé par le territoire, de la présente partie relative aux engagements réciproques, d'une maquette financière présentant le programme d'actions retenu et les subventions réservées et enfin des fiches-projets élaborées par les porteurs de projets présentant succinctement les actions retenues.

Engagements du Département

Engagement financier :

Le Département réserve aux projets d'investissement public du territoire les crédits mentionnés comme « aide prévisionnelle » dans la maquette financière. Une individualisation devra être demandée par chaque maître d'ouvrage avant le début des travaux sur la base d'un dossier complet. Ces individualisations seront réalisées suivant les règles en vigueur du règlement des contrats territoriaux. Le démarrage des travaux et l'éligibilité des dépenses ne pourra avoir lieu qu'après obtention d'un accusé de réception.

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie est le guichet unique des demandes de subventions, inscrites au sein des contrats, et assure le suivi de la politique contractuelle.

Les services du Conseil départemental sont chargés, chacun pour les opérations de leurs domaines de compétences, d'instruire et de régler chaque dossier relevant du contrat. Dans ce cadre, ils prennent tous les contacts utiles avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des subventions.

Ingénierie financière :

Les services du Département aident à l'ingénierie financière des projets prioritaires des collectivités. Ils participent à la recherche des autres financements possibles (fonds européens, Etat, Région...). Toutefois, ils ne substituent pas aux maîtres d'ouvrage. Le Département ne peut être tenu responsable des décisions des autres financeurs.

Engagements des collectivités du Territoire

Engagement opérationnel :

Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des aides contractées par le présent contrat de territoire s'engagent à mettre en œuvre les actions retenues dans le respect du processus d'individualisation et des dates limites précisées au règlement du contrat relatives à l'individualisation, au commencement de réalisation de l'action et de paiement des subventions.

En cas d'abandon de projets ou de réalisation à moindre coût, les maîtres d'ouvrage informent le Département au plus tôt.

Engagement financier :

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à rechercher un maximum de cofinancements pour leurs projets. Si la participation du Département devait être diminuée pour respecter les règles de financement des projets et suivant le règlement du contrat, la somme non utilisée pourra être remobilisée permettant de rendre opérationnels des projets inscrits au titre de la liste d'attente dans le présent contrat.

Communication :

Pour toute subvention accordée par le Département, le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Département.

À ce titre, il doit obligatoirement assurer une publicité de cette participation par l'apposition du logo du Conseil départemental sur tout support adéquat.

Lorsqu'il sera fait référence à l'opération (dans les journaux ou publications locales, panneaux, plaques, réseaux sociaux, etc.), il doit obligatoirement rappeler le montant de la subvention accordée par le Département.

Le bénéficiaire de la subvention assure une communication selon l'une des 3 modalités qui lui a été précisée à la notification de l'aide (logo, autocollant, panneaux)

La communication doit rester en place pendant la durée des travaux et durant les 6 mois qui suivent la réception des travaux.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre et à conserver toutes les preuves de publicités datées : photographies, articles de presse... jusqu'au paiement du solde de la subvention départementale.

En cas d'irrégularité ou de non-respect de ces obligations, le Conseil départemental pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.

Toute demande de logo doit se faire à partir du site internet du Conseil départemental (formulaire à remplir et à renvoyer à la direction de la communication ; site internet : www.lozere.fr ; courriel : communication@lozere.fr).

Suivi et décisions modificatives du contrat

Les services du Département en lien avec les collectivités bénéficiaires assurent un suivi de la mise en œuvre du présent contrat.

Le Conseil départemental informe les maîtres d'ouvrage de la situation financière de leurs dossiers sur demande.

Annuellement, un bilan des contrats territoriaux sera conduit. Celui-ci pourra donner lieu à des décisions modificatives du contrat (avenant) comme défini par le règlement des contrats territoriaux.

Durée du contrat

Le présent contrat territorial est conclu pour la période 2015 – 2017.

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20151127-DELIB201500044-DE

Maquette financière

Contrat Terres d'Apcher

| Maître d'ouvrage | | Procédure du dossier | Numéro du dossier | Projet | Montant prévisionnel du projet | Montant prévisionnel de l'aide | Taux de subvention prévisionnel Département |
|----------------------------|---------------------------------|--|-------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|---|
| Projets retenus au contrat | | | | | | | |
| AEP Assainissement | | | | | | | |
| | Commune de ALBARET SAINTE MARIE | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013294 | Diagnostic du réseau EU et raccordement de la station d'Albaret | 48 405 € | 9 681 € | 20% |
| | Commune de CHAULHAC | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013309 | Régularisation des captages (phases 2 et 3) | 18 958 € | 4 417 € | 23% |
| | Commune de FONTANS | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00012902 | Clôture des captages AEP communaux | 45 000 € | 13 500 € | 30% |
| | Commune de LAJO | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00012915 | Assainissement du hameau de l'Estival | 200 000 € | 30 000 € | 15% |
| | Commune de LE MALZIEU FORAIN | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013306 | AEP de la Vialette | 91 770 € | 9 177 € | 10% |
| | Commune de LE MALZIEU VILLE | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013308 | Réseaux AEP et EU de la route de Saint Alban | 400 000 € | 60 000 € | 15% |
| | Commune de LES MONTS VERTS | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013647 | Réseaux et station d'épuration du Bacon | 183 117 € | 27 467 € | 15% |
| | SIAEP de Rû de Fontbelle | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013297 | Mise en conformité des captages | 307 451 € | 37 483 € | 12% |
| Cadre de vie | | | | | | | |
| | Commune de JULIANGES | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013287 | Réfection de la toiture du gîte | 31 386 € | 12 554 € | 40% |
| | Commune de JULIANGES | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013782 | Réfection de la toiture de la mairie | 29 994 € | 11 997 € | 40% |

Envoyé en préfecture le 30/11/2015
 Reçu en préfecture le 30/11/2015
 Affiché le 12/12/2015
 ID : 048-214801219-20151127-DELIB201500044-DE

| | | | | | | | | | |
|--|--|--------------------------------------|--|----------|--|-----------|----------|-----|--|
| | | Commune de LAJO | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00012290 | Aménagement du hameau de l'Estival | 185 000 € | 50 000 € | 27% | |
| | | Commune de LE MALZIEU FORAIN | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013313 | Aménagement de village des Couffours bas (tranche 1) | 210 390 € | 28 050 € | 13% | |
| | | Commune de LES BESSONS | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00012291 | Aménagement de la mairie | 15 000 € | 4 500 € | 30% | |
| | | Commune de LES MONTS VERTS | Monuments Historiques et Patrimoine | 00011442 | Réfection de la toiture de l'église de Berc | 75 471 € | 37 735 € | 50% | |
| | | Commune de PAULHAC EN MARGERIDE | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00012896 | Aménagement de la nouvelle mairie | 104 300 € | 41 720 € | 40% | |
| | | Commune de PRUNIERES | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013747 | Extension d'un entrepôt communal | 88 268 € | 30 894 € | 35% | |
| | | Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00010088 | Restauration des anciennes dépendances des bâtiments agricoles de la ferme Vincens | 116 465 € | 46 586 € | 40% | |
| | | Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00012284 | Restructuration de l'espace polyvalent Christian Boulet (1ère tranche) | 600 000 € | 95 800 € | 16% | |
| | | Commune de SAINT LEGER DU MALZIEU | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013327 | Aménagement de village de la Vaissière | 150 000 € | 52 500 € | 35% | |
| | | Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00012885 | Réhabilitation de l'espace socio-culturel et de la mairie (tranche 1) | 550 000 € | 55 000 € | 10% | |
| | | Commune de SAINT PRIVAT DU FAU | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00010946 | Mise aux normes et accessibilité de la salle communale avec extension et création d'un espace socio-culturel | 341 300 € | 50 000 € | 15% | |
| | | Commune de SAINTE EULALIE | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013331 | Aménagement du village de Ferluget | 103 803 € | 36 331 € | 35% | |
| | | Commune de SERVERETTE | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00011731 | Amélioration de l'accessibilité des services communaux | 12 276 € | 3 683 € | 30% | |
| | Développement Economique - Agriculture et tourisme | | | | | | | | |
| | | Commune de SERVERETTE | Projets Touristiques Structurants | 00013259 | Amélioration du camping | 62 867 € | 18 860 € | 30% | |
| | Urbanisme, logement accueil | | | | | | | | |

Exposé en 30/11/2015
 Reçu en préfecture le 30/11/2015
 Affiché le
 ID : 048-21480127-9-20151127-DELIB201500044DE

| | | | | | | | | |
|--|--------|------------------------------------|------------------|----------|--|-----------|----------|-----|
| | | Commune de ALBARET SAINTE MARIE | Logement | 00007560 | Réhabilitation du logement de l'ancien presbytère | 20 000 € | 10 000 € | 50% |
| | | Commune de LA FAGE SAINT JULIEN | Logement | 00011015 | Aménagement de deux logements dans l'ancienne mairie | 121 819 € | 20 000 € | 16% |
| | | Commune de LES BESSONS | Logement | 00012909 | Aménagement de logements dans l'ancienne mairie (1ère tranche : 1 logement) | 150 000 € | 10 000 € | 7% |
| | Voirie | | | | | | | |
| | | Commune de ALBARET SAINTE MARIE | Voirie Communale | 00013266 | Rénovation de la voirie communale n°3 | 70 826 € | 28 330 € | 40% |
| | | Commune de CHAULHAC | Voirie Communale | 00012903 | Travaux de voirie communale | 13 092 € | 5 237 € | 40% |
| | | Commune de FONTANS | Voirie Communale | 00012897 | Programme de voirie communale 2016 | 49 097 € | 19 639 € | 40% |
| | | Commune de FONTANS | Voirie Communale | 00012898 | Programme de voirie communale 2017 | 49 097 € | 19 639 € | 40% |
| | | Commune de JULIANGES | Voirie Communale | 00013269 | Travaux de voirie communale 2016 | 9 839 € | 3 936 € | 40% |
| | | Commune de JULIANGES | Voirie Communale | 00013270 | Travaux de voirie communale 2017 | 25 983 € | 10 393 € | 40% |
| | | Commune de LA FAGE SAINT JULIEN | Voirie Communale | 00013272 | Travaux de voirie communale 2016 | 52 370 € | 20 948 € | 40% |
| | | Commune de LA FAGE SAINT JULIEN | Voirie Communale | 00013273 | Travaux de voirie communale 2017 | 52 370 € | 20 948 € | 40% |
| | | Commune de LA FAGE SAINT JULIEN | Voirie Communale | 00013752 | Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2016 | 19 639 € | 7 855 € | 40% |
| | | Commune de LA FAGE SAINT JULIEN | Voirie Communale | 00013753 | Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2017 | 19 639 € | 7 855 € | 40% |
| | | Commune de LAJO | Voirie Communale | 00012913 | Travaux de voirie communale 2016 | 49 097 € | 19 639 € | 40% |
| | | Commune de LAJO | Voirie Communale | 00012914 | Travaux de voirie communale 2017 | 49 097 € | 19 639 € | 40% |

Enoncé en
 Reçu en préfecture le 30/11/2015
 Affiché le 30/11/2015
 ID : 048-21480127-9-20151127-DELIB201500044-DE

| | | | | | | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|--|----------|--|-----------|----------|-----|
| | | Commune de LE MALZIEU FORAIN | Voirie Communale | 00013274 | Reprofilage de la voirie communale | 67 229 € | 26 892 € | 40% |
| | | Commune de LES BESSONS | Voirie Communale | 00012905 | Travaux de voirie communale 2016 | 72 008 € | 28 803 € | 40% |
| | | Commune de LES BESSONS | Voirie Communale | 00012906 | Travaux de voirie communale 2017 | 85 101 € | 34 040 € | 40% |
| | | Commune de PRUNIERES | Voirie Communale | 00013755 | Aménagement d'un chemin communal | 29 533 € | 11 813 € | 40% |
| | | Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | Voirie Communale | 00013754 | Travaux de voirie communale 2016 | 109 104 € | 43 642 € | 40% |
| | | Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX | Voirie Communale | 00012878 | Travaux de voirie sur la route de Vareilles à Ortizet | 14 323 € | 5 729 € | 40% |
| | | Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX | Voirie Communale | 00012882 | Travaux de voirie et aménagement de Civeyrac bas | 40 776 € | 16 311 € | 40% |
| | | Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX | Voirie Communale | 00013745 | Aménagement de Mazeirac | 7 576 € | 3 030 € | 40% |
| | | Commune de SAINT PRIVAT DU FAU | Voirie Communale | 00012876 | Aménagement de diverses voiries | 18 553 € | 7 421 € | 40% |
| | | Commune de SERVERETTE | Voirie Communale | 00012912 | Travaux de voirie communale 2016 | 19 753 € | 7 901 € | 40% |
| Projets inscrits sur la liste d'attente | | | | | | | | |
| | AEP Assainissement | | | | | | | |
| | | Commune de LA FAGE SAINT JULIEN | Alimentation en Eau Potable et Assainissement | 00013295 | Assainissement, lagunage et réhabilitation de trois stations d'épuration | 450 000 € | 0 € | 0% |
| | Cadre de vie | | | | | | | |
| | | Commune de LES MONTS VERTS | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013311 | Aménagement de village du Bacon | 213 807 € | 0 € | 0% |
| | | Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes | 00013750 | Travaux d'amélioration de l'espace restauration et de mise aux normes de l'espace cuisine de la Résidence Services | 250 000 € | 0 € | 0% |

Envoyé en préfecture le 30/11/2015
 Reçu en préfecture le 30/11/2015
 Affiché le
 ID : 048-21480127-9-20151127-DELIB201500044-DE

Le à

La Présidente du Conseil départemental
de la Lozère

Le Président de la Communauté de
communes des Terres d'Apcher

Sophie PANTEL

Jean-Noël BRUGERON

Le Maire d'Albaret Sainte-Marie

Le Maire de Chaulhac

Michel THEROND

Gérard ROUSSET

Le Maire de Fontans

Le Maire de Julianges

Jean-Paul VANEL

Thierry ARCHER

Le Maire de La Fage Saint Julien

Le Maire de Lajo

Francis SARTRE

Alain SOULIER

Le Maire du Malzieu-Forain

Le Maire du Malzieu-Ville

Jean-Louis SOULIER

Jean-Noël BRUGERON

Le Maire des Bessons

Le Maire des Monts-Verts

René TARDIEU

David BOURICHON

Le Maire de Paulhac en Margeride

Le Maire de Prunières

Alain GUENNOU

Roland ODOUL

Le Maire de Saint-Alban sur Limagnole

Le Maire de Saint-Léger du Malzieu

Jean-Paul BONHOMME

Ludovic JAFFUEL

Le Maire de Saint-Pierre le Vieux

Le Maire de Saint-Privat du Fau

Joël ROUQUET

Jean-Claude LAURENT

Le Maire de Sainte Eulalie

Le Maire de Serverette

Nathalie ROBERT

Séverine CORNUT

Le Président du Syndicat intercommunal
d'Adduction en Eau Potale du Rû de Fontbelle

Francis SARTRE

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20151127-DELIB201500044-DE

Annexes : Fiches projets

00013294 - DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA GARDE – ETUDE POUR RACCORDEMENT SUR STATION D'ALBARET ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT

MO : Commune d'ALBARET SAINTE MARIE

Descriptif du projet

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | <p style="text-align: center;">ASSAINISSEMENT</p> <p>Diagnostic du réseau de collecte des eaux usées du hameau de La Garde pour amélioration du système, études pour raccordement éventuel à la station d'épuration d'Albaret Ste Marie (2 400 eq/h) et Travaux de raccordement.</p> |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p><u>DIAGNOSTIC DU RESEAU E.U. de La Garde :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du relevé des ouvrages • Analyses du réseau <p><u>ETUDE RACCORDEMENT A LA STATION D'ALBARET STE MARIE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité pour raccordement à la station d'Albaret Ste Marie <p>Estimation totale DIAGNOSTIC ET ETUDES : 23 084 € HT</p> <p><u>TRAVAUX DE RACCORDEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux : 25 320,80 € HT (estimation 2008) |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | <p>2015/2016</p> |

| | | |
|---|---|---|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | <p style="text-align: center;">48 405 €</p> | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | <p style="text-align: center;">9 681 €</p> | <p style="text-align: center;">20 %</p> |

00013309 - MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DES MIZES (PHASES 2 ET 3)**MO : COMMUNE DE CHAULHAC***Descriptif du projet*

| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Mise en conformité du captage d'eau potable de la commune | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|-------------|--|----------|--|--|------|----------------------------|--|------|-----------------------|--|------|-------------------------------|--|----|------------------------|--|---------|-----------------|--|-----------------|--------------------------------------|--|----------|-------------------------|--|------|---------------------------|--|-----|------------------|--|-----|--------------------|--|-----|---------------------------------|--|-----|-----------------------------|--|------|---------|--|-----|-----------------|--|-----|--------------|--|-------------|
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">ESTIMATION ENQUETE PUBLIQUE PHASE 2</th> </tr> <tr> <th>Designation</th> <th></th> <th>HT Euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dossier enquete publique parcellaire servitude</td> <td></td> <td>2770</td> </tr> <tr> <td>Publicite Ouverture Arrêté</td> <td></td> <td>3000</td> </tr> <tr> <td>Commissaire enquêteur</td> <td></td> <td>2000</td> </tr> <tr> <td>Notification DUP propriétaire</td> <td></td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Etudes complémentaires</td> <td></td> <td>3237,61</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td></td> <td>11057,61</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">TRAVAUX DE PROTECTION PHASE 3</th> <th>HT Euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition foncier PPI</td> <td></td> <td>1600</td> </tr> <tr> <td>Réhausse ouvrage collecte</td> <td></td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Réhausse regards</td> <td></td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>Etanchéité regards</td> <td></td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Clapet exécutoire, tête de buse</td> <td></td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Clôture fils barbelés 170ml</td> <td></td> <td>3500</td> </tr> <tr> <td>Portail</td> <td></td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Divers imprévus</td> <td></td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>7900</td> </tr> </tbody> </table> | ESTIMATION ENQUETE PUBLIQUE PHASE 2 | | | Designation | | HT Euros | Dossier enquete publique parcellaire servitude | | 2770 | Publicite Ouverture Arrêté | | 3000 | Commissaire enquêteur | | 2000 | Notification DUP propriétaire | | 50 | Etudes complémentaires | | 3237,61 | TOTAL HT | | 11057,61 | TRAVAUX DE PROTECTION PHASE 3 | | HT Euros | Acquisition foncier PPI | | 1600 | Réhausse ouvrage collecte | | 500 | Réhausse regards | | 800 | Etanchéité regards | | 200 | Clapet exécutoire, tête de buse | | 500 | Clôture fils barbelés 170ml | | 3500 | Portail | | 500 | Divers imprévus | | 300 | TOTAL | | 7900 |
| ESTIMATION ENQUETE PUBLIQUE PHASE 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Designation | | HT Euros | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dossier enquete publique parcellaire servitude | | 2770 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Publicite Ouverture Arrêté | | 3000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commissaire enquêteur | | 2000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Notification DUP propriétaire | | 50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etudes complémentaires | | 3237,61 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL HT | | 11057,61 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TRAVAUX DE PROTECTION PHASE 3 | | HT Euros | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition foncier PPI | | 1600 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réhausse ouvrage collecte | | 500 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réhausse regards | | 800 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etanchéité regards | | 200 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Clapet exécutoire, tête de buse | | 500 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Clôture fils barbelés 170ml | | 3500 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Portail | | 500 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Divers imprévus | | 300 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 7900 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2015-2018 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|---|-----------------|-------------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 18 958 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 4 417 € | 23 % |

00012902 - Clôture des captages AEP communaux**MO : COMMUNE DE FONTANS***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | EAU ET ASSAINISSEMENT Régularisation des Captages |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Objectif : Assurer une alimentation pérenne en eau potable.</p> <p>Suite à la création de nouveaux captages publics communaux et à la régularisation administrative de l'ensemble des captages, le projet consiste à clôturer les périmètres immédiats de ces captages.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 45 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 13 500 € | 30 % |

00012915 - Assainissement du hameau de l'Estival**MO : Commune de LAJO***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Eau et assainissement : projet d'amélioration |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Objectif : Nécessité absolue de réalisation de cet équipement pour la salubrité du hameau</p> <p>L'ensemble des 4 hameaux de la commune est classé en zonage d'assainissement collectif. 3 Villages ont bénéficié depuis 1995 de travaux adéquats et l'Estival est donc le dernier à devoir être équipé d'un dispositif d'assainissement afin de répondre aux besoins indispensables des résidents du hameau.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Septembre 2015 – Septembre 2016 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 200 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 30 000 € | 15 % |

00013306 - AEP au Village de la Vialette**MO : Commune de Malzieu-Forain***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Résoudre le problème d'Arsenic du réseau AEP de la Vialette |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>L'unité de distribution de la Vialette fait l'objet depuis 2007 d'une interdiction d'usage permanente liée à la présence d'arsenic dans l'eau distribuée.</p> <p>Après étude de 3 solutions, en accord avec l'ARS, le Conseil Municipal a choisi une interconnexion avec les captages de Mialanes et suppression des 2 captages actuel de la Vialette.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Année 2016 |

| | | |
|--|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 91 770 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 9 177 € | 10 % |

00013308 - Aménagement route de Saint Alban - Réseaux**MO : MAITRE D'OUVRAGE – Commune du Malzieu-Ville***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Réfection du réseau d'eau potable qui date de 1932, 1955, 1959. Supprimer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement qui arrivent actuellement en quantité à la station d'épuration. |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | L'assainissement en unitaire (1932) pour une grande partie du tronçon est fuyard en plusieurs points du réseau avec déversements dans des propriétés privées situées en contrebas de la route d'où le mécontentement des riverains. En raison de la configuration actuelle de ce réseau, la station d'épuration reçoit une surcharge d'eaux claires qu'il y a lieu de supprimer. Le projet prévoit donc la réfection complète des réseaux d'eau potable et d'assainissement en séparatif avec reprise des branchements particuliers. |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Le DCE est prêt à être lancé. L'attribution du financement du Département permettrait de lancer la consultation des entreprises. |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 400 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 60 000 € | 15 % |

00013647 - Aménagement du village du Bacon et station d'épuration**MO : Les Monts-Verts***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Aménagement de village |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Aménagement du village du Bacon avec reprise des réseaux d'eaux usées, pluviales et AEP.</p> <p>Enfouissement réseaux électriques et télécom</p> <p>Aménagement des espaces verts</p> <p>Total aménagement du village : 449 794,56 € HT dont 172 529,05 € à la charge du Département (travaux sur RD64 et RD70).</p> <p>Part Eau Assainissement : 63 458,74</p> <p>+</p> <p>Construction d'une nouvelle station d'épuration (119 658,00 € HT)</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|--|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 183 117 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 27 467 € | 15 % |

00013297 - MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES EXISTANTS – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET D'AMELIORATION DU RESEAU

Affiliés

Benoit
Levrault

ID : 048-214801219-20151127-DELIB201500044-DE

MO : S.I.A.E.P. « du Rû de Fontbelle »

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| <p>Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i></p> | <p>Cette opération vise à mettre en conformité l'ensemble des ouvrages d'alimentation et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du réseau existant, et la mise en œuvre des travaux nécessaires à maintenir la qualité de l'eau distribuée, optimiser le rendement du réseau et extension du réseau de distribution.</p> |
| <p>Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i></p> | <p>Pour mémoire nombre d'abonnés par Commune et Cté de Cnes : <u>La Fage St Julien</u> : 145 abonnés <u>Les Monts-Verts</u> : 240 abonnés <u>Termes</u> : 176 abonnés <u>Cté de Cnes Terres d'Apcher (La Fage et Les monts-Verts)</u> : 385 abonnés <u>Cté de Cnes des Hautes Terres (Termes)</u> : 176 abonnés</p> <p>Mise en conformité des captages d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sagnes du soir (5,6,7,8 et9) . La Fage St julien . Fontbelle (Poulges, Teissedre et Ruat) . Bois de Lachant (amont et aval) . Termes (1 et 2) . Chaulhac (amont et aval) . de La Narce . du Puech Del Mont . d'Arcomie <p>Travaux du DUP, Acquisitions foncières et de servitudes, Travaux sur captages, pour 448 000 € HT Après proratisation de la part concernant Termes pour affectation sur le contrat des Hautes Terres, le montant HT est de 307 451 €</p> |
| <p>Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i></p> | <p>2015 /2016 /2017</p> |

| | | |
|--|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 307 451 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 37 483 € | 12 % |

00013287 - REFECTION TOITURE GITE**MO : Commune de Julianges***Descriptif du projet*

| | |
|--|----------------------|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | ENTRETIEN DES LOCAUX |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 31 386 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 12 554 € | 40 % |

00013782 - REFECTION TOITURE MAIRIE**MO : Commune de Julianges***Descriptif du projet*

| | |
|--|----------------------|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | ENTRETIEN DES LOCAUX |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 29 994 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 11 997 € | 40 % |

00012290 - Aménagement du hameau de l'Estival

MO : Commune de LAJO

Descriptif du projet

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Cadre de vie : amélioration de la qualité de vie par les aménagements de village |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Village typique de Margeride où l'ensemble des maisons en granit ont été aménagées avec goût par leur propriétaire, la commune souhaite intégrer dans son projet d'assainissement collectif, l'aménagement paysager du hameau, en coordination avec le SDEE pour l'enfouissement des réseaux secs.</p> <p>Dans le cadre des travaux d'assainissement l'aménagement du village est une opportunité.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Septembre 2015 – Septembre 2016 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 185 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 50 000 € | 27 % |

00013313 - Aménagement Les Couffours-Bas**MO : Commune de Malzieu-Forain***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Aménagement de village |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Réfection réseau AEP - Création réseau assainissement avec station de traitement (filtre coco) - Enfouissement réseaux électriques et téléphoniques - réfection de la chaussée avec aménagement des espaces (fontaines, containers...) <p>Coût estimatif: 191 264,25 € HT Imprévues 10%: 19 126,00 € HT (test d'étanchéité – contrôle caméra...) Coût total: 210 390,25 € HT soit 252 468,30 € TTC</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Automne 2016 Printemps 2017 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 210 390 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 28 050 € | 13 % |

00012291 - Aménagement mairie**MO : Commune des BESSONS***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Cadre de vie : Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie par la mise aux normes des équipements publics |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>L'objectif est la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la mairie.</p> <p>Le projet consistera en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Aménagement de la salle secrétariat - l'Aménagement de la salle multifonctionnelle : conseil – réunion - élections |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017-2018 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 15 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 4 500 € | 30 % |

00011442 - Réfection de la toiture de l'église de Berc**MO : Commune des Monts-Verts***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Cadre de vie : mise en valeur du patrimoine |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | L'objectif est la réfection de la toiture de l'Eglise de Berc Reprendre une partie de la charpente et la toiture qui est abimée. |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Automne 2015 / printemps 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 75 471 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 37 735 € | 50 % |

00012896 - Aménagement nouvelle mairie**MO : Commune de Paulhac en Margeride***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | CADRE DE VIE Mise aux normes des bâtiments publics |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Afin d'être en conformité avec les nouvelles règles d'accessibilité aux personnes handicapées, la commune souhaite aménager une nouvelle mairie.</p> <p>La mairie actuelle se trouvant au premier étage du bâtiment communal comprenant également la salle des fêtes et l'ancienne classe de l'école, nous nous proposons pour répondre à l'AD'AP d'utiliser et d'aménager l'ancienne salle de classe afin de la transformer en mairie.</p> <p>Cet agencement se fera en 3 tranches</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2016 : ouverture d'une porte d'entrée côté ouest avec sas. Condamnation de la porte côté salle des fêtes (22 500 € HT) - 2017 : remplacement menuiseries extérieures en ALU + volets roulants (14.500 € HT) - 2018 : Terrassement . Abords : Portail d'accès mise à niveau du bâtiment. Création place PMR. Enrobé et réalisation réseau EU et raccordement au réseau existant. Dépose du sol PVC (67300 € HT) |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Printemps 2016 → automne 2018 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 104 300 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 41 720 € | 40 % |

00013747 - Extension d'un entrepôt communal**MO : Commune de PRUNIERES***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Cadre de vie |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>La commune a du matériel roulant qui doit rester à l'extérieur, faute de place dans l'actuel garage communal. Ce matériel s'abîme avec les intempéries. De plus, il y a un besoin de stockage pour les matériaux, notamment de sablage pour la période hivernale.</p> <p>Le projet consiste en la réalisation d'une extension au garage communale par un abri ouvert permettant l'entrepôt de matériels et de matériaux.</p> <p>Il se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 72 100 € de travaux (terrassement, gros œuvre, charpente, couverture et bardage, électricité) - 16 168 € d'honoraires <p>Ce projet est prêt à être lancé et a déjà reçu une confirmation de co-financement de la DETR.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Printemps 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 88 268 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 30 894 € | 35 % |

00010088 – Restauration des anciennes dépendances des bâtiments agricole de la ferme Vincens

MO : Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 116 465 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 46 586 € | 40 % |

00012284 - Mise aux normes et travaux d'aménagement de l'espace culturel « Christian BOULET »

MO : Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Assurer le confort et la sécurité des usagers de cet espace, raviver un lieu de rencontre pour la population |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Ce bâtiment appelé aussi salle polyvalente situé au cœur du bourg, est propriété de la commune depuis plusieurs décennies (Trois). C'est un lieu de rassemblement pour les fêtes locales, les associations, les écoles et les familles.</p> <p>Ce bâtiment est vétuste et ne répond plus aux normes d'accueil, de confort et de sécurité. Des travaux importants sont indispensables.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Courant 2016-2017 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 600 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 95 800 € | 16 % |

00013327 - Aménagement LA VEISSIERE**MO : COMMUNE SAINT-LEGER DU MALZIEU***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | VOIRIE COMMUNALE |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>- Enfouissement des réseaux électriques sur le secteur de la Veissière</p> <p>ESTIMATION Montant opération : 106 147,00€HT</p> <p>Participation Commune : 30 961,60 Participation SDEE : 75 185,40</p> <p>- Travaux de voirie suite à l'enfouissement des réseaux</p> <p>ESTIMATION : 150 000,00€HT</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 150 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 52 500 € | 35 % |

00012885 - ESPACE SOCIO CULTUREL ET MAIRIE**MO : COMMUNE DE ST PIERRE LE VIEUX***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | CADRE DE VIE Accessibilité des bâtiments publics et équipements publics |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Réfection de la Mairie avec mise aux normes des accès pour les personnes à mobilité réduite , construction d'un espace socio-culturel et réaménagement de la place de la Mairie. |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Début 2016 a fin 2017 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 550 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 55 000 € | 10 % |

00010946 - Mise aux normes et accessibilité de la salle communale avec extension et création d'un espace socio culturel

MO : Commune de St Privat du Fau

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Cadre de vie : améliorer la qualité de vie par la mise aux normes des bâtiments publics |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité d'animation Augmentation de la population <p>En mettant la salle existante aux normes nous perdons de la surface d'où l'extension.</p> <p>Le projet :</p> <p>Mise aux normes et accessibilité de la salle communale de St Privat avec extension et création d'un espace socio culturel.</p> <p>L'estimation de l'architecte Stéphane Bessière de St Chély d'Apcher s'élève à 341 300,00 € HT.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2015 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 341 300 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 50 000 € | 15 % |

00013331 - Aménagement du village de Ferluguet

MO : Commune de Sainte-Eulalie

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Aménagement du village de Ferluguet |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>La commune de sSainte-Eulalie se divise en 2 villages:Ste Eulalie et Ferluguet. Ce dernier n'a jamais été aménagé. Ni le réseau sec, ni la route, ni l'aménagement paysager, ni les luminaires. Ce projet est une finalisation des aménagements des villages de notre commune.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Année 2016 |

| | | |
|---|------------------|-------------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 103 803 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 36 331 € | 35 % |

00011731 - ACCESSIBILITE**MO : COMMUNE DE SERVERETTE***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Se mettre en conformité avec la loi sur l'accessibilité et améliorer l'accès aux services communaux. |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Revoir la rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite et ainsi faciliter l'accès aux services communaux : mairie, salle des fêtes, agence postale communale, bibliothèque municipale permettant aussi d'avoir une meilleure sécurité pour tous les usagers. PROJET PRIORITAIRE 2015 |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2015 / 2016 |

| | | |
|--|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 12 276 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 3 683 € | 30 % |

00013259 - AMELIORATION DU CAMPING MUNICIPAL**MO : COMMUNE DE SERVERETTE***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Amélioration du camping municipal de Serverette et investissement dans l'achat d'une nouvelle chaudière dans le cadre des équipements touristiques structurants, |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Changement de la chaudière actuelle (en panne et non réparable) afin que les campeurs puissent bénéficier de l'eau chaude pour l'été prochain, Devis plombier : 7 674,00€ HT. - Changement des coffrets de distribution électrique défectueux à ce jour. Devis : 4 965,00€ HT. - Mise aux normes par l'achat de matériel pour l'accessibilité et la sécurité des campeurs (panneaux et matériel sanitaire...). Estimation : 2500,00€ HT. - Amélioration du camping par la construction d'un abri pique-nique (avec tables accessibles aux personnes à mobilité réduite et poubelles) afin que les campeurs en toiles de tente puissent se restaurer en cas de pluie. Ainsi que la construction (attenante à l'abri pique-nique) d'un local buanderie où un bac un linge et un lave-linge se trouveront pour faciliter le confort des campeurs. (2 seuls bacs existants actuellement : 1 pour la vaisselle et 1 pour le linge, mais le nombre est insuffisant pour 30 emplacements). Devis : 23 878,55€ HT. - Aménagement extérieur avec de la végétation, un barbecue et une table de ping-pong extérieure pour apporter des loisirs aux campeurs . Devis : 2 884,00€ HT - Réfection de la voirie qui dessert les emplacements du camping municipal afin d'assurer la sécurité des campeurs (dans le cadre d'un programme voirie confié au SDEE). Devis : 20 965,00€ HT |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 PROJET PRIORITAIRE 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 62 867 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 18 860 € | 30 % |

00007560 - Réhabilitation du logement de l'ancien presbytère**MO : Commune d'albaret Sainte Marie***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 20 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 10 000 € | 50 % |

00011015 - AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS PLS DANS L'ANCIENNE MAIRIE

MO : Commune de La Fage St Julien

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Création de 2 logements type PLS dans l'ancienne Mairie désaffectée. |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>- <u>Marchés de Travaux signés avec les Entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Lot 1 Démolition Maçonnerie : 21 501 € HT . Lot 2 Couverture : 2 978 € HT . Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures : 23 063 € HT . Lot 4 Plâtreries Cloisons sèches : 14 446 € HT . Lot 5 Carrelages : 6 321 € HT . Lot 6 Electricité Chauffage électrique : 9 421,80 € HT . Lot 7 Plomberie sanitaire : 14 094,60 € HT . Lot 8 Peintures : 5 738,60 € HT . Maîtrise d'œuvre Architecte : 7 609,99 € HT . Mission SPS : 1 000 € HT . Imprévus : 15 644,54 € HT <p>TOTAL HT : 121 818,53 € HT</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Début des travaux Septembre 2015 |

| | | |
|---|------------------|-------------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 121 819 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 20 000 € | 16 % |

00012909 - Réhabilitation de 3 logements dans l'ancienne mairie**MO : Commune des BESSONS***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Logement : Mise aux standards actuels pour maintenir l'offre locative publique |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>L'objectif est de réaliser une mise aux normes de logements communaux et de permettre des économies d'énergie afin de proposer des logements aux standards actuels aux locataires.</p> <p>Le projet consistera en la réhabilitation de trois logements dans le bâtiment de l'ancienne mairie</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016-2018 |

| | | |
|---|-----------|-----|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 150 000 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 10 000 € | 7 % |

00013266 - RENOVATION DE LA VOIE COMMUNALE N° 3**MO : Commune d'ALBARET SAINTE MARIE***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | VOIRIE COMMUNALE Amélioration de la circulation sur la V.C. n°3 |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Réaménagement total de la voie communale n° 3 reliant le hameau de La Roche au CD 809 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement • Renforcement des bas-côtés • Mise hors d'eau par création de fossés et passages busés • Réfection totale de la chaussée en enduit bicouche et enrobé <p>Pour un total estimatif de 108 194 € H.T. (hors Maîtrise d'œuvre)</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 70 826 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 28 330 € | 40 % |

00012903 - VOIRIE COMMUNALE**MO : COMMUNE DE CHAULHAC***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | VOIRIE Reprofilage voirie communale |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Reprofilage de voirie communale - Accès plateau de La Chan de Chaulhac Estimations travaux : 20 000€HT Les travaux seront réalisés en partenariat avec la SDEE |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016-2018 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 13 092 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 5 237 € | 40 % |

00012897 - PROGRAMME VOIRIE 2016**MO : COMMUNE DE FONTANS***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 49 097 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 19 639 € | 40 % |

00012898 - PROGRAMME VOIRIE SDEE**MO : COMMUNE DE FONTANS***Descriptif du projet*

| | |
|--|--------|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Voirie |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 49 097 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 19 639 € | 40 % |

00013269 - VOIRIE 2016**MO : Commune de Julianges***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | REFECTION DE VOIRIE SUR L ENSEMBLE DE LA COMMUNE |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | GRAVE EMULSION DE REBOUCHAGE |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|---------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 9 839 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 3 936 € | 40 % |

00013270 - VOIRIE 2017**MO : Commune de Julianges***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | REFECTION DE VOIRIE SUR L ENSEMBLE DE LA COMMUNE |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | GRAVE EMULSION DE REBOUCHAGE |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 25 983 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 10 393 € | 40 % |

00013272 - VOIRIE COMMUNALE 2016**MO : Commune de LA FAGE SAINT JULIEN**

Descriptif du projet

| | |
|--|-------------------------|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Voirie communale |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | - |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 52 370 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 20 948 € | 40 % |

00013273 - VOIRIE COMMUNALE 2017**MO : Commune de LA FAGE SAINT JULIEN**

Descriptif du projet

| | |
|--|-------------------------|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Voirie communale |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | - |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|---|-----------------|-------------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 52 370 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 20 948 € | 40 % |

00013752 - TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE REVETUE (2016)**MO : Commune de LA FAGE SAINT JULIEN**

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Réfection de chaussées bitumées dans hameaux, et de desserte. |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p style="text-align: center;">- Réfection de chaussées bitumées dans hameaux, et de desserte :</p> <p>La Commune de La Fage Saint Julien a réalisé depuis 25 ans l'ensemble de ses travaux de chaussées revêtues en enrobé.</p> <p>Les premières réalisées ont besoin de réfection tant dans les villages que celles de desserte.</p> <p>Il est donc à prévoir annuellement des travaux de réfection pour remettre en état ces voies communales.</p> <p>Coût <u>annuel</u> estimé des travaux à 80 000 € HT</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 19 639 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 7 855 € | 40 % |

00013753 - TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE REVETUE (2017)

MO : Commune de LA FAGE SAINT JULIEN

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Réfection de chaussées bitumées dans hameaux, et de desserte. |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p style="text-align: center;">- Réfection de chaussées bitumées dans hameaux, et de desserte :</p> <p>La Commune de La Fage Saint Julien a réalisé depuis 25 ans l'ensemble de ses travaux de chaussées revêtues en enrobé.</p> <p>Les premières réalisées ont besoin de réfection tant dans les villages que celles de desserte.</p> <p>Il est donc à prévoir annuellement des travaux de réfection pour remettre en état ces voies communales.</p> <p>Coût <u>annuel</u> estimé des travaux à 80 000 € HT</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|---|-----------------|-------------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 19 639 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 7 855 € | 40 % |

00012913 - Travaux de voirie communale 2016**MO : Commune de LAJO***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Voirie : poursuivre l'entretien de la voirie communale |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Finalisation du programme de revêtement de l'ensemble de la voirie communale dans un souci de sécurisation de la circulation et d'amélioration de la viabilité hivernale. Travaux prévus dans le cadre des programmes de voirie SDEE. |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 50 % en 2016 50 % en 2017 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 49 097 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 19 639 € | 40 % |

00012914 - Travaux de voirie communale 2017

MO : Commune de LAJO

Descriptif du projet

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Voirie : poursuivre l'entretien de la voirie communale |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Finalisation du programme de revêtement de l'ensemble de la voirie communale dans un souci de sécurisation de la circulation et d'amélioration de la viabilité hivernale.</p> <p>Travaux prévus dans le cadre des programmes de voirie SDEE.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 50 % en 2016 50 % en 2017 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 49 097 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 19 639 € | 40 % |

00013274 - Reprofilage voies communales de Mialanes et Fraissinet-Langlade

MO : Commune de Malzieu-Forain

Descriptif du projet

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Entretien voirie |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Reprofilage des voies communales allant de la RD 14 en direction des villages de Mialanes et Fraissinet-Langlade |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Eté 2016 |

| | | |
|--|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 67 229 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 26 892 € | 40 % |

00012905 - Voirie communale 2016**MO : Commune des BESSONS***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | VOIRIE entretenir le réseau communal |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Le projet consiste à la remise en état de la voirie communale, en collaboration avec le SDEE |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 72 008 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 28 803 € | 40 % |

00012906 - Voirie communale 2017**MO : Commune des BESSONS***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | VOIRIE entretenir le réseau communal |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Le projet consiste à la remise en état de la voirie communale, en collaboration avec le SDEE |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 85 101 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 34 040 € | 40 % |

00013755 - Aménagement d'un chemin communal**MO : Commune de PRUNIERES***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Cadre de Vie |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>La commune s'est engagée dans un programme pluri annuel d'entretien des chemins communaux.</p> <p>Le projet consiste en la réfection de 3 chemins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apcher – Les rivières à la croix de Bébulon pour 1750m - Premier croisement à gauche vers la route d'Apcher pour 400m - Croix de Bébulon vers la route de Prunières pour 790 m <p>Il y a possibilité de phaser les travaux si nécessaire.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 29 533 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 11 813 € | 40 % |

00013754 - Travaux relatifs à la voirie communale**MO : Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Amélioration, tant sur le plan sécurité que confort, de la voirie communale. |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p><u>Voirie communale 2016</u> (Enveloppe de travaux : 114 167 €uros HT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de la Butte aux oiseaux - Desserte Z.A. La Baisse - Accès TOUIL-BOULET - Village du Rouget (Chemin vers maison PORTEFAIX) - Voie desserte Limagne - Accès réservoir A.E.P. - Route quartier Les Prairies <p><u>Murs de soutènement 2016</u> (Enveloppe de travaux : 41 667 €uros HT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Village de Chabannes des Bois (Propriété CHASSANG) - Mur village de Ferluc - Mur village de Limbertès - Mur rue de la Limagnole (Monsieur VALY Jean-Louis) <p><u>Travaux de sécurisation des abords de voirie communale par pose de glissières de sécurité</u> (Enveloppe de travaux : 10 833 €uros HT)</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | Année 2016 |

| | | |
|---|-----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 109 104 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 43 642 € | 40 % |

00012878 - ROUTE DE VAREILLES A ORTIZET**MO : COMMUNE DE SAINT PIERRE LE VIEUX***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | VOIRIE Réseau communal |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Réfection de la chaussée entre les bourgs de Vareilles et d'Ortizet sur la VC N°40 . Chaussée fortement dégradée. Vu l'état de dégradation des revêtements, les travaux se feront en 2 tranches et sur 2 ans. 1 ^{ère} tranche inscrite au programme SDEE de 2015 |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 1 ^{ère} tranche sept2015 2 ^{ème} tranche 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 14 323 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 5 729 € | 40 % |

00012882 - VOIRIE ET AMMENAGEMENT DE CIVEYRAC BAS**MO : COMMUNE DE SAINT PIERRE LE VIEUX***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | CADRE DE VIE Aménagement de village |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Réfection de la chaussée de l'abri bus jusqu'à la VC |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 / 2017 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 40 776 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 16 311 € | 40 % |

00013745 - VOIRIE DE MAZEIRAC**MO : COMMUNE DE SAINT PIERRE LE VIEUX***Descriptif du projet*

| | |
|--|--|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | CADRE DE VIE Aménagement de village |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Réfection de la chaussée du four du village jusqu'à la propriété de Mr Cartoux (portion n°1) et en dessous de la ferme de Mr Charbonnier (portion n°2) |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|---|---------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 7 576 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 3 030 € | 40 % |

00012876 - Aménagements diverses voiries**MO : Commune de St Privat du Fau***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | Améliorer la voirie dégradée |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | <p>Objectifs :</p> <p>le chantier consiste à reprendre plusieurs sections de voiries dégradées par le temps ou des travaux.</p> <p>Le projet :</p> <p>Reprise chaussées. L'estimation totale de Lozère Ingénierie s'élève à 28 341,50 euros HT.</p> |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2016 |

| | | |
|---|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 18 553 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 7 421 € | 40 % |

00012912 - VOIRIE**MO : COMMUNE DE SERVERETTE***Descriptif du projet*

| | |
|--|---|
| Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i> | AMENAGEMENT ET RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE |
| Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i> | Travaux d'aménagement et de rénovation de la voirie communale de « La Souchère ». (dans le cadre d'un programme voirie confié au SDEE). |
| Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i> | 2017 |

| | | |
|--|----------|------|
| Montant prévisionnel du projet (HT) | 19 753 € | |
| Montant prévisionnel de l'aide du Département au titre des contrats territoriaux | 7 901 € | 40 % |

SOLIDARITÉS HUMAINES
SOLIDARITÉ TERRITORIALE
EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT **LOGEMENT**
SERVICES & VIE QUOTIDIENNE
CONTRATS CADRE DE VIE PATRIMOINE
AMÉNAGEMENT ACCOMPAGNEMENT
TERRITOIRES
VOIRIE
ATTRACTIVITÉ AMÉNAGEMENT DE VILLAGES
FINANCEMENTS ÉQUIPEMENT DES COMMUNES
INGÉNIERIE **DÉVELOPPEMENT**
POPULATIONS **PROJETS** DÉCHETS
URBANISME **SOCIAL**
ÉCOLE PETITE ENFANCE
ACCUEIL

Département de la Lozère - Hôtel du Département
4, rue de la Rovère - BP 24 - 48001 MENDE Cedex

lozere.fr

facebook.com/ConseilgeneralLozere

twitter.com/cglozere

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Réf. Annexe 2 Circulaire du 20/03/2013

La réforme des rythmes éducatifs vise à mieux harmoniser les rythmes de vie de l'enfant autour des différents temps d'enseignement et d'éducation non formelle offerts sur un territoire.

Le Projet Educatif Territorial, outil de collaboration locale formalise une démarche évolutive proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école.

Ce formulaire, édité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations de la Lozère, et validé par le groupe d'appui départemental (GAD), vise à faciliter la réflexion et la formalisation des collectivités dans leur mise en œuvre de la réforme.

Chaque formulaire renseigné sera soumis aux membres du GAD pour avis. La validation formelle de chaque projet est soumise à la signature du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

1) Informations générales:

- **Date de présentation du projet : 26 juin 2015**
- **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Prunières (48200)**

Préciser qui détient sur le territoire :

la compétence école : **Commune de Prunières**

la compétence jeunesse : **Commune de Prunières**

la compétence périscolaire : **Commune de Prunières**

- **Identité du correspondant sur le territoire concerné :**

Nom : **ODOUL**

Prénom : **Roland**

Fonctions : **Maire**

Téléphone : **04.66.31.22.53**

Adresse e-mail : **prunieres.odoul@orange.fr**

- **Périmètre du PEDT :**
Commune(s) concernée(s) :
48200 PRUNIERES

Indiquer si des communes sont éligibles à la DSR cible en 2014 et/ou en 2015 (si connu) :

Non éligible

CACHET ET SIGNATURE DU MAIRE OU DU PRESIDENT DE L'EPCI



• **Public recensé sur le territoire :**

| Enfants scolarisés à l'école maternelle | |
|--|---|
| - 3 ans scolarisés en maternelle | 1 |
| entre 3 et 5 ans inclus scolarisés en maternelle | 3 |
| 6 ans et plus scolarisés en maternelle | |
| TOTAL enfants scolarisés en maternelle | |
| Enfants scolarisés à l'école élémentaire | |
| - 6 ans scolarisés à l'école élémentaire | 2 |
| + 6 ans scolarisés à l'école élémentaire | 9 |
| TOTAL enfants scolarisés à l'école élémentaire | |
| Enfants scolarisés au collège | |
| enfants scolarisés au collège | |
| Enfants scolarisés au lycée | |
| - 18 ans scolarisés au lycée | |
| + 18 ans scolarisés au lycée | |
| TOTAL enfants scolarisés au lycée | |
| Jeunes majeurs non scolarisés au lycée (entre 18 et 25 ans) | |
| + 18 ans non scolarisés au lycée | |

TOTAL - 6ans :
6

TOTAL + 6ans :
9

TOTAL + 18 ans :

TOTAL jeunes recensés :
15

• **Nombre d'établissements situés sur le territoire :**

| Etablissements | Publics | Privés | Total |
|----------------------------|---------|--------|----------|
| Ecoles maternelles | 1 | | 1 |
| Ecoles élémentaires | 1 | | 1 |
| Etablissements secondaires | | | |
| TOTAL : | | | 1 |

• **Services existants sur le territoire** (entourer la réponse adéquate)

- Existence d'un ou plusieurs accueils de loisirs périscolaires OUI **NON**
- Existence d'un ou plusieurs accueils de loisirs extrascolaires (samedi - vacances) **OUI** **NON**
- Existence d'activités associatives artistiques et culturelles pour les enfants..... **OUI** **NON**
- Existence d'activités associatives sportives pour les enfants..... **OUI** **NON**

S'il existe un accueil de loisirs dans hébergement (ALSH) déclaré, merci de remplir les éléments suivants :

Nom :

Adresse :

Périmètre d'intervention :

* communal

intercommunal (précisez quelles communes concernées) :

.....

autres

(précisez.....

.....

.....

• **Ressources éducatives :**

Existe-t-il un Contrat Educatif Local (C.E.L) ?

— **NON**

Quelle articulation entre le C.E.L et le PEDT ?

— **AUCUN**

Existe-t-il un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) ?

— **NON**

• **Contraintes du territoire :**

Il s'agit dans cette partie de préciser les contraintes du territoire et les modalités de prise en compte dans la mise en œuvre du PEDT (exemple : nécessité d'adapter les horaires des transports scolaires) :

- **Aucun transport scolaire**
- **Zone rurale isolée de montagne**

3) **Définition du PEDT :** (si nécessaire, joindre tout document utile, en annexe)

Rappel : le PEDT définit a minima l'organisation hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires en fixant des objectifs éducatifs clairs, partagés et évaluables à l'ensemble des intervenants éducatifs.

Le PEDT peut, de façon plus ambitieuse, présenter l'organisation générale des différents temps éducatifs, en prenant en compte le temps scolaire, ainsi que les temps périscolaires et extrascolaires pour tous les mineurs (voir les jeunes majeurs) du territoire. Il traduit alors la politique éducative mise en œuvre sur le territoire.

- Cocher la définition correspondant à votre projet :

* Ce PEDT vise à organiser uniquement les temps périscolaires dégagés par la réforme des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires (3h/semaine)

Ce PEDT vise à organiser tous les temps périscolaires des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires (les 3h/semaine + les autres temps : avant et après la classe)

Ce PEDT vise à organiser les temps périscolaire et extrascolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires (les 3h/semaine + les autres temps : avant et après la classe + les samedis et vacances scolaires)

Autre (si autre, préciser) :

- **Ecole(s) concernée(s)**

| | |
|----------------------|--|
| Ecoles maternelles | Jours et Horaires choisis |
| - PS1 PS2 MS et GS | Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 |
| - | |
| - | |
| Ecoles primaires | |
| - CP CE1 CE2 CM1 CM2 | Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 |
| - | |
| - | |

- **Enfants concernés par le projet :**

| | | |
|---|---|--|
| Enfants scolarisés à l'école maternelle | | Total enfants de moins de 6 ans : |
| Moins de 3 ans scolarisés en maternelle | 1 | |
| entre 3 et 5 ans inclus scolarisés en maternelle | 3 | |
| 6 ans et plus scolarisés en maternelle | | |
| TOTAL des enfants scolarisés en maternelle | | 6 |
| Enfants scolarisés à l'école élémentaire | | |
| - 6 ans scolarisés à l'école élémentaire | 2 | |
| + 6 ans scolarisés à l'école élémentaire | 9 | |
| TOTAL des enfants scolarisés à l'école élémentaire | | 9 |
| TOTAL GENERAL | | 15 |

- **Identités des coordonnateurs pour chaque établissement scolaire concerné par le PEDT : Cf. Tableau ANNEXE 1**

- **Partenaires du projet :**

- La Commune et les agents communaux
- L'association des parents d'élèves
- Intervenants extérieurs : LEGTA, ONF, Pompiers

- **3 axes des projets des écoles concernées :**

| NOM DE L'ECOLE | 3 AXES DU PROJET D'ECOLE |
|-----------------------------|---|
| Ecole publique de Prunières | Territoire et citoyenneté Environnement Développement durable |
| | |
| | |
| | |
| | |

- **Objectifs éducatifs du PEDT** (*les projets d'école, le projet éducatif des accueils de loisirs, les projets associatifs, et les objectifs du PEDT devront être articulés*) :
Les valeurs éducatives qui président à la mise en œuvre d'un PEDT doivent être définies et explicitées conjointement avec les partenaires en préalable à la réflexion sur les activités. Il traduit les principes et les priorités du porteur de projets. Ces valeurs fondent le « vivre ensemble » et doivent prendre en compte les dimensions de lutte contre les inégalités et les discriminations, les situations de difficulté ou d'échec scolaire et nécessairement l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.
 - **Développer des activités sur la connaissance historique du territoire et développer la participation des enfants dans des actions civiques et sociales**
 - **Envisager l'environnement dans des actions civiques, dans une option de développement durable : environnementale, sociale, économique ainsi que les activités liées à la ruralité**
- **Objectifs pédagogiques**
Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif. Il traduit l'engagement de l'équipe dans un temps et un cadre donnés. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce clairement la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

- **Les activités extra scolaires s'inscrivent en continuité avec l'enseignement pratiqué à l'école et adapté en fonction des niveaux**
- **Les encadrants signent une convention avec la commune et l'école sur les objectifs et axes déterminés**

- **Le comité de pilotage** (Elus, enseignants, parents, représentants d'associations, partenaires, institutions,...) :

Le comité de pilotage réunit, à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI, tous les partenaires du projet éducatif territorial.
 Il élabore le projet éducatif territorial en veillant à son adaptation aux besoins des enfants, des familles et du territoire.
 Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels du projet.
 Il assure le suivi et l'évaluation du PEDT en lien avec le coordonnateur du projet.

Fonctionnement du comité : Il est conseillé, a minima, d'organiser une réunion de régulation au terme de chaque période scolaire, soit avant chaque période de vacances) :

- **Réunion de concertation après chaque période de vacances scolaires et en fin d'année scolaire (fin juin) pour un bilan et une évaluation**
- **Il est composé de : La cavale du Malzieu, d'élus, des représentants de l'école, du lycée agricole de St Chély d'Apcher**

- **Des APC (activités pédagogiques complémentaires) sont-elles organisées dans le cadre du PEDT?** **(OUI).....NON**

Si oui, lesquelles?

- **Activités proposées : Cf. Tableau ANNEXE 2**

Il est demandé de remplir une fiche par activité proposée.
 Les activités doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques ainsi que son implication et son épanouissement dans la vie collective.
 La participation des enfants au choix et à l'organisation des activités doit être recherchée afin de leur permettre d'être acteurs de leur temps de loisirs.

- **Modalités d'information des familles :**

- **Enquête de satisfaction,**
- **Affichage sur le panneau de l'école**

- **Mode d'inscription des enfants aux activités :**

- ~~à l'année~~
- ~~au trimestre~~
- ~~au mois~~
- par périodes inter vacances (7 semaines)

■ autre : (si autre, merci de préciser) Les activités sont libres et aucune inscription n'est nécessaire à l'avance

■ gratuit

~~totale~~ment payant

tarif:

en partie payant

tarif :
modalités de tarification (ex : en fonction des revenus du foyer, tarif dégressif,...) :

activité(s) concernée(s) par le tarif :

• **Accessibilité aux enfants en situation de handicap :**

Locaux adaptés aux enfants en situation de handicap.....**OUI**.....NON
Accompagnement spécifique des enfants en situation de handicap (AVS)...**OUI**.....NON

• **Evaluation du projet :**

Il est demandé d'apporter les précisions suivantes :

- organisation de l'évaluation (*périodicité, méthodologie,...*)

- **Grille de satisfaction des parents, des encadrants, de la municipalité et du personnel de l'école (3 fois par an)**

- indicateurs quantitatifs retenus (*nombre d'inscrits, de participants pour chaque atelier,...*)

- **Aucun indicateur**

- indicateurs qualitatifs retenus (*connaissances, comportement,...*)

- **Aucun indicateur**

• **Besoins en formation de personnel :**

Pour quels personnels (personnel communal, ATSEM, jeune en contrat aidé ,AVS, ...) :

-**Besoins en formation d'animation culturelle et nature pour l'AVS et l'ATSEM**

• quelle(s) qualification(s) souhaitée(s):

-**Aucune**

• combien de personne sont concernées :

2

• **Commentaires :**

Seront précisés, notamment, les besoins en accompagnement des décideurs.

-Besoin en formation pour l'organisation du planning

Le groupe d'appui départemental se tient à la disposition de toutes les collectivités qui le souhaitent pour les accompagner dans leurs démarches.

Pour les questions relatives au temps scolaire : DDEN 48 : 04 66 49 51 00

catherine.couderc@ac-montpellier.fr

christophe.parayre@ac-montpellier.fr

Pour les questions relatives aux temps péri- et extrascolaires : DDCSPP 48 : 04.30.11.10.00

martine.thomas@lozere.gouv.fr
maryline.nouchi@lozere.gouv.fr

Lien utile : <http://pedt.education.gouv.fr/>

Annexe 1

Les coordonnateurs par écoles

| | PRIVE OU PUBLIC | NOM | PRENOM | FONCTIONS | TELEPHONE | COURRIEL |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|
| NOM DE L'école | | | | | | |
| Ecole de Prunières | Public | ODOUL | Roland | Maire | 04.66.31.22.53 | Prunieres.odoul@orange.fr |
| Ecole de Prunières | Public | MERLE | Laure | Présidente APE | 04.66.44.26.91 | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Annexe 2

Nom de l'activité :

Responsable de l'activité :

Nom de l'intervenant : Qualification : statut :

Objectifs :

.....

.....

.....

| Ecole | Période | Tranche d'âge | Effectif ¹ | Lieu ² | Horaires |
|-------|---------|---------------|-----------------------|-------------------|----------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

¹ Pour mémoire dans le cadre d'un ALSH déclaré : pour les - de 6 ans , il faut un animateur pour 14 enfant - pour les +de 6 ans , il faut 1 animateur pour 18 enfants
² Si un déplacement est requis, prévoir un encadrement suffisant pour assurer la sécurité du groupe

**Liste : des annexes et des documents complémentaires insérés à
l'appui du PEDT:**

Annexe 1

Annexe 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain – BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Attribution de subventions

Le Maire propose de voter une aide financière supplémentaire à l'association des Aînés de la commune de Prunières, pour le déroulement de leurs activités, il était prévu sur le Budget Primitif 228 €, Monsieur le Maire propose de leur attribuer 350 €. Il indique également que le Rugby Club Barraban sollicite une subvention.

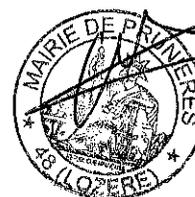
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **décide** d'attribuer les subventions suivantes :
 - 350 € à l'association des Aînés de la commune de Prunières
 - 50 € au *Rugby* club Barraban.
- **précise** que cette sommes sera prélevée sur le budget primitif de la commune au titre des subventions diverses aux associations.
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ces affectations

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,



Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le 30/11/2015
PRUNIERES, le 30/11/2015
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Contrats territoriaux

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2015-2017.

Cette démarche initiée début 2015 s'est achevée par une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir les projets prioritaire et une réunion négociation entre les différents élus locaux du territoire et la Présidente du Département permettant de finaliser une proposition de contrat comprenant notamment :

- la liste des projets retenus au contrat parmi les projets priorisés par le territoire.
- la liste des projets mis en liste d'attente (non retenus au contrat mais qui pourront y être intégré en cas d'avenants)

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG_14_71_09 du 24 novembre 2014 modifiée par les délibérations du Conseil Départemental n°CP_15_437 du 22 mai 2015 et N° CP_15_655 du 27 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- **approuve le projet de contrat territorial ci-après annexé.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain – BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Convention de Partenariat concernant le PEDT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le gouvernement a souhaité promouvoir la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.

La circulaire n°2014-184 du 18-12-2014 précise le cadre de mise en œuvre de ces projets qui se traduisent par la signature d'une convention entre le Maire, le Préfet, et la Direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La commune de Prunières a mis en place le PEDT, celui-ci a reçu un avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations

Il est donc proposé au Conseil Municipal pour finaliser celui-ci de se prononcer sur la convention et d'autoriser, Monsieur le Maire à procéder à sa signature

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- approuve le PEDT (annexé à cette délibération) formulé par le comité de pilotage
- demande à M. Le Maire d'inscrire au budget les crédits correspondants
- mandate M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,

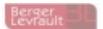
Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20151127-DELIB201500042-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Définition des critères d'évaluation des fonctionnaires territoriaux

Le conseil municipal de Prunières

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

Vu l'avis du comité technique du 18/11/2015,

Article 1 : Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place, l'entretien professionnel, à partir de l'année 2015.

Article 2 : Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2015 pour ces fonctionnaires.

Article 3 : Les critères retenus sont les suivants :

| CHAMPS DE CRITERES | CHOIX DES CRITERES RETENUS | | |
|---|--|---|---|
| | CATEGORIE C | CATEGORIE B | CATEGORIE A |
| L'efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs | Objectifs individuels <input checked="" type="checkbox"/> | Objectifs individuels <input type="checkbox"/> | Objectifs individuels <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Fiabilité-Adaptabilité-Polyvalence-Disponibilité <input checked="" type="checkbox"/> | Sens de l'analyse et de la conduite du projet <input type="checkbox"/> | Objectifs de la collectivité/service <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Respect de l'organisation collective du travail <input checked="" type="checkbox"/> | Implication dans l'organisation collective du travail <input type="checkbox"/> | Force de proposition et stratégies d'organisation /négociation <input checked="" type="checkbox"/> |
| Les compétences professionnelles et techniques | Initiative et réactivité <input checked="" type="checkbox"/> | Connaissance de l'environnement professionnel <input type="checkbox"/> | Maîtrise de l'environnement politique, juridique et professionnel <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Connaissance et application des directives, règles et procédures <input checked="" type="checkbox"/> | Maîtrise et développement des compétences <input type="checkbox"/> | Mise en œuvre de la conduite de l'action publique <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Maîtrise des compétences techniques <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| Les qualités relationnelles (et la manière de servir) | Autonomie et sens du travail en équipe <input checked="" type="checkbox"/> | Aptitude à favoriser les relations hiérarchiques <input type="checkbox"/> | Capacité à se positionner (élus/agents) <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Relation avec la hiérarchie et les élus <input checked="" type="checkbox"/> | Respect des valeurs du service public <input type="checkbox"/> | Capacité et esprit d'ouverture à l'innovation et au changement <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Respect des valeurs du service public <input checked="" type="checkbox"/> | | Respect des valeurs du service public <input checked="" type="checkbox"/> |
| La capacité d'encadrement et /ou le cas échéant la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur | Informier et communiquer <input checked="" type="checkbox"/> | Aptitude à manager <input type="checkbox"/> | Aptitude au management <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Faire appliquer les décisions <input checked="" type="checkbox"/> | Respect mise en œuvre des décisions de conduite de l'action publique <input type="checkbox"/> | Aptitude à la prise de décision <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Aptitude à coordonner et évaluer <input checked="" type="checkbox"/> | Potentiel à mobiliser de nouvelles compétences <input type="checkbox"/> | |

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme
 En Mairie le 27/11/2015
 Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
 Acte exécutoire
 Transmis en préfecture
 Le
 PRUNIERES, le
 Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Définition des critères d'évaluation des fonctionnaires territoriaux

Le conseil municipal de Prunières

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

Vu l'avis du comité technique du 18/11/2015,

Article 1 : Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place, l'entretien professionnel, à partir de l'année 2015.

Article 2 : Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2015 pour ces fonctionnaires.

Article 3 : Les critères retenus sont les suivants :

| CHAMPS DE CRITERES | CHOIX DES CRITERES RETENUS | | | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|--------------------------|---|-------------------------------------|
| | CATEGORIE C | | CATEGORIE B | | CATEGORIE A | |
| L'efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs | Objectifs individuels | <input checked="" type="checkbox"/> | Objectifs individuels | <input type="checkbox"/> | Objectifs individuels | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Fiabilité-Adaptabilité-Polyvalence-Disponibilité | <input checked="" type="checkbox"/> | Sens de l'analyse et de la conduite du projet | <input type="checkbox"/> | Objectifs de la collectivité/service | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Respect de l'organisation collective du travail | <input checked="" type="checkbox"/> | Implication dans l'organisation collective du travail | <input type="checkbox"/> | Force de proposition et stratégies d'organisation / négociation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Les compétences professionnelles et techniques | Initiative et réactivité | <input checked="" type="checkbox"/> | Connaissance de l'environnement professionnel | <input type="checkbox"/> | Maîtrise de l'environnement politique, juridique et professionnel | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Connaissance et application des directives, règles et procédures | <input checked="" type="checkbox"/> | Maîtrise et développement des compétences | <input type="checkbox"/> | Mise en œuvre de la conduite de l'action publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Maîtrise des compétences techniques | <input checked="" type="checkbox"/> | | | | |
| Les qualités relationnelles (et la manière de servir) | Autonomie et sens du travail en équipe | <input checked="" type="checkbox"/> | Aptitude à favoriser les relations hiérarchiques | <input type="checkbox"/> | Capacité à se positionner (élus/agents) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Relation avec la hiérarchie et les élus | <input checked="" type="checkbox"/> | Respect des valeurs du service public | <input type="checkbox"/> | Capacité et esprit d'ouverture à l'innovation et au changement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Respect des valeurs du service public | <input checked="" type="checkbox"/> | | | Respect des valeurs du service public | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La capacité d'encadrement et /ou le cas échéant la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur | Informier et communiquer | <input checked="" type="checkbox"/> | Aptitude à manager | <input type="checkbox"/> | Aptitude au management | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Faire appliquer les décisions | <input checked="" type="checkbox"/> | Respect mise en œuvre des décisions de conduite de l'action publique | <input type="checkbox"/> | Aptitude à la prise de décision | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Aptitude à coordonner et évaluer | <input checked="" type="checkbox"/> | Potentiel à mobiliser de nouvelles compétences | <input type="checkbox"/> | | |

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme
 En Mairie le 27/11/2015
 Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
 Acte exécutoire
 Transmis en préfecture
 Le
 PRUNIERES, le
 Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain – BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Loi NOTRE N° 2015-991 du 7 aout 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Désormais lorsqu'une commune dissout son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que pour bénéficier de cette mesure, il est nécessaire de prendre une délibération avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide de dissoudre le CCAS de la commune en fin d'exercice 2015, soit au 31 décembre 2015.
- Décide que les excédents et ou déficits, ainsi que les comptes de bilan, le cas échéant soient repris dans le budget principal en balance d'entrée de la commune de Prunières
- Décide de donner tout pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document nécessaire pour la dissolution du CCAS et gérer directement les opérations à compter de l'année 2016

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

48121

MAIRIE DE PRUNIERES

Code INSEE

PRUNIERES

DM 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

| | |
|-------------------------------|------------|
| Nombre de membres en exercice | 11 |
| Nombre de membres présents | 11 |
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 11 |
| Date de convocation : | 20/11/2015 |

L'an deux mille quinze, le vingt sept novembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de ODOUL Roland, Maire.

Objet : Décision modificative N° 2 : M14

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2151-86 : TRAVAUX VOIRIE 2014 | | 17 225,70 € |
| TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales | | 17 225,70 € |
| D 2111-87 : AMENAGEMENT CAREFOUR APCHER | | 1 200,00 € |
| D 2151-86 : TRAVAUX VOIRIE 2014 | | 34 733,60 € |
| D 2151-87 : AMENAGEMENT CAREFOUR APCHER | | 3 000,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 38 933,60 € |
| D 2312-70 : Protection Carrière Molières | | 614,00 € |
| D 2315-86 : TRAVAUX VOIRIE 2014 | 51 959,30 € | |
| D 2315-87 : AMENAGEMENT CAREFOUR APCHER | 4 200,00 € | |
| D 2315-89 : TRAVAUX ONF | 614,00 € | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 56 773,30 € | 614,00 € |

Signataires : BERNARD David

| | |
|----------------------|--|
| BERNARD David | |
| BLIN Nelly | |
| BOURGES Didier | |
| FEVRIER Philippe | |
| FOUISSAC Alain | |
| GERBAIL Myriam | |
| ODOUL Roland | |
| PAGES Catherine | |
| PASCAL Jean-François | |
| ROUSSILHE Jean-Luc | |
| VALENTIN Serge | |

Certifié exécutoire par ODOUL Roland, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/11/2015 et de la publication le 30/11/2015.

A Prunières, le 27/11/2015.

ont signé les membres présents

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : intercommunalité

Dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le maire porte à la connaissance du conseil municipal les éléments qui militent pour la création d'une intercommunalité sur le secteur de l'Aubrac et de la Margeride ouest :

- **Considérant** que ce territoire qui comprend les anciens cantons d'Aumont-Aubrac, Fournels, Le Malzieu-Ville, Nasbinals, St Alban et St Chély d'Apcher, constitue de fait, le bassin de vie autour de la ville de St Chély ;
- **Considérant** que l'autoroute A 75 véritable « colonne vertébrale » autour de laquelle une nouvelle communauté de communes pourra exercer ses compétences obligatoires en matière de développement économique pour l'ensemble du bassin de vie ;
- **Considérant** que la ville de St Chély d'Apcher et les bourgs centres existants sont des points d'attractivité en terme d'emploi et de services à la population, comme la santé, les secours à la personne, la culture ... et que leur pérennité ne sera garantie qu'au travers d'une mutualisation des moyens à l'échelle du bassin de vie ;
- **Considérant** la loi NOTRe qui renforce les compétences obligatoires des communautés de communes et qui en impose de nouvelles, notamment dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement bonifiée (6 à compter du 1^{er} janvier 2017, 9 à compter du 1^{er} janvier 2018) parmi lesquelles :
Au 1^{er} janvier 2017 :
 - . en matière de développement économique,
 - . les aires d'accueil des gens du voyage,
 - . la gestion des déchets,
 - . les maisons de services au public.

Au 1^{er} janvier 2018 :

- . la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Au 1^{er} janvier 2020 :

- . l'eau,
- . l'assainissement.

- **Considérant** les compétences existantes des communautés de communes actuelles en matière de service public d'assainissement non collectif (SPANC), ordures ménagères, déchèteries, politique du Pays du Gévaudan... ;
- **Considérant**, dans un contexte financier de plus en plus contraint, l'opportunité qu'offre une plus grande intercommunalité pour la mise en place d'ingénierie et de services structurés pour répondre aux différents enjeux et défis d'un territoire rural, notamment dans les secteurs suivants ;
 - . l'instruction des autorisations de construire,
 - . les documents d'urbanisme,
 - . le schéma de mutualisation des services,
 - . les marchés publics, groupements de commandes...
- **Considérant** enfin le processus de baisse généralisée des dotations de l'Etat qui impacte fortement les budgets de fonctionnement des collectivités ainsi que dans un contexte financier de plus en plus contraint les évolutions en cours en matière de financement des investissements par le Département et la Région ;

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **émet un avis défavorable** au projet de schéma de coopération intercommunal tel qu'établi par M. le préfet pour le secteur nord ouest de la Lozère
- **se prononce** favorablement pour la création d'une communauté de communes Aubrac – Margeride ouest regroupant les communautés de communes existantes : Apcher-Margeride-Aubrac, Aubrac Lozérien, Hautes Terres, Terres d'Apcher et Terre de Peyre.
- **demande** la prise en considération de cette création dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Lozère.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine, FEVRIER Philippe.

Objet : Mise en conformité des 4 captages d'eau potable : Réalisation des opérations foncières

Monsieur le maire ouvre la séance et propose de faire le point sur l'avancement du dossier cité en objet.

En reprenant le détail ouvrage par ouvrage, nous aurons :

- ✓ Captage de Merle : l'acte notarié avec Monsieur CONDON Serge a été signé le 16 octobre 2015,
- ✓ Captage d'Apcher :
 - Monsieur ROUSSET Joseph : le projet d'acte a été envoyé par Maître Delhal et validé ; une date de signature sera très prochainement proposée,
 - Monsieur ATTRAZIC Joël : le projet d'acte a été envoyé par Maître Delhal et validé ; une date de signature sera très prochainement proposée,
- ✓ Réservoir de Prunières : le projet d'acte avec les consorts Merle a été envoyé par Maître Delhal et validé ; une date de signature sera très prochainement proposée,
- ✓ Captage de Fermus :
 - Madame BRUNET Laurence épouse ROUSSILHE : le projet d'acte a été envoyé par Maître Delhal et validé ; une date de signature sera très prochainement proposée,
 - Monsieur VALENTIN Serge : Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser un échange dans lequel Monsieur VALENTIN cède les parcelles nécessaires à l'établissement du Périmètre de Protection Immédiate du captage, l'accès au captage, l'emprise et l'accès au réservoir des Pinèdes ainsi qu'une source sur laquelle il conserve un droit d'eau pour le remplissage de ses tonnes à eau. En contrepartie la commune cède des parcelles dans le hameau des Pinèdes qui ne sont plus affectées à un usage direct du public. La Safer a rédigé une promesse d'échange, signée par les parties mais lors de sa transmission à Maître Delhal, ce dernier a indiqué qu'il fallait absolument que la source cédée par Mr VALENTIN soit rattachée à une emprise foncière. Cette source est importante pour les besoins en eau futurs de la commune et sa valeur permet de réaliser un échange sans soulte. Monsieur le Maire propose donc de faire intervenir le cabinet Falcon (géomètre-expert) pour délimiter l'emprise de la source et une servitude d'accès.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 27/11/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

- ✓ **Captage de Crozat** : une promesse de vente a été signée par l'indivision CROZAT pour le Périmètre de Protection Immédiate et la zone de Protection Renforcée du captage ainsi que l'emprise de la bâche de pompage et son accès. Toutefois, la situation du chemin d'accès à la station de pompage n'a pas été régularisée à la signature d'un acte notarié de 1953. Ce dernier est donc propriété de l'indivision CROZAT et de Mme FARGES. Il a été convenu qu'un acte rectificatif devait être réalisé afin que l'indivision CROZAT devienne seule propriétaire du chemin et puisse vendre cette emprise à la commune. En contrepartie, la parcelle B558 (2a 25ca) qui jouxte la propriété de Mme FARGES lui sera cédée. Il s'agit là du seul moyen pour la commune d'avoir la maîtrise foncière du chemin d'accès à la station de pompage. Cette maîtrise foncière est primordiale en raison de la fréquence des visites de cet ouvrage par l'employé communal. Monsieur le Maire propose donc, comme demandé par l'indivision CROZAT et Madame FARGES, que le coût de l'acte rectificatif soit pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1 - PREND note de l'état d'avancement des dossiers
- 2 - PREND note de la nécessité de délimiter l'emprise foncière de la source de Monsieur VALENTIN et mandate Monsieur le Maire pour demander au cabinet Falcon de réaliser cette prestation
- 3 - ACCEPTE la demande de l'indivision CROZAT et Mme FARGES pour la prise en charge du coût de l'acte rectificatif,
- 4 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les actes authentiques.